



Programme du PS genevois

Législature 2023-2028



Rue des voisins 15 – 1205 Genève



www.ps-ge.ch



psg@ps-ge.ch

Table des matières

Introduction	2
Économie et emploi	5
Éducation et formation	9
Logement	13
Social	16
Santé	20
Services publics et droits sociaux	24
Fiscalité	26
Culture	29
Sport	32
Justice et sécurité	35
Droits fondamentaux	39
Mobilité	43
Aménagement du territoire	47
Environnement, énergie, agriculture	51
Grand Genève	56
Répartition des tâches et des compétences entre le canton et les communes	58
Solidarité internationale & Genève internationale	60
Le numérique	62

Introduction

Lutter pour davantage de justice sociale, réduire les inégalités, renforcer les mécanismes de solidarité et assurer à toutes et tous, sans distinction, les conditions d'une vie digne : voilà tout le sens de l'engagement socialiste. Ces combats n'ont jamais été plus importants. Dans un contexte social et climatique hautement dégradé, et alors que nous vivons les premiers soubresauts de bouleversements sociétaux majeurs, les forteresses bâties par les forces conservatrices rassurent et séduisent au-delà de leurs bastions traditionnels. La tentation du repli identitaire est encore exacerbée par la mise en concurrence toujours plus féroce des travailleurs et travailleuses, orchestrée par les partisan-es du capitalisme néolibéral.

A cela, le Parti socialiste oppose un projet résolument optimiste, tourné vers l'avenir et le progrès social. Un projet porteur d'espoir, promesse d'une société solidaire, égalitaire et écologique !

La législature 2018-2023 aura largement été marquée par la pandémie de Covid-19 à laquelle les peuples du monde entier ont dû faire face – une situation aussi inédite que dramatique. Malgré sa relative prospérité, la Suisse et Genève en particulier n'ont pas échappé à la vague de précarisation massive qui a découlé de la mise à l'arrêt forcée de l'économie.

Ruptures dans les parcours scolaires et les parcours de vie, endettement des ménages les plus pauvres, détérioration globale de la santé mentale de la population : les conséquences individuelles et sociales de cette crise sont amenées à se faire sentir des années encore. Elles sont de plus amplifiées par les attaques répétées de la droite parlementaire, qui s'obstine à vouloir détricoter les mailles – déjà trop lâches – de notre filet social.

Au plan collectif, il nous faut sans attendre travailler à reconstruire la cohésion sociale. Placées à l'isolement ou maintenues « à distance », privé-es de vie culturelle et avec une vie sociale réduite au minimum pendant près de deux années, la crise a durablement affecté notre rapport à l'autre et a fragilisé les liens qui nous unissent.

La jeunesse, en particulier, a payé et paie encore un lourd tribut à la crise. En perte de repères, déboussolée, la jeune génération a perdu confiance et est inquiète pour son avenir et celui de la planète. Comment l'en blâmer ? Comme aucune autre avant elle, cette génération doit faire face, dans l'urgence, à des défis sociaux, économiques et climatiques colossaux...

Car au contexte de crise précité s'ajoutent des bouleversements sociétaux, structurels majeurs et inéluctables. Pensons à la révolution numérique, d'ores et déjà bien entamée, qui entraîne dans son sillage une mutation profonde du marché du travail (disparition de certaines professions voire secteurs entiers, développement des formes d'emplois dites « atypiques », etc.). Le dérèglement climatique constitue évidemment un autre facteur de changement fondamental, tout comme le vieillissement de la population qui impose de repenser la prise en charge des personnes vulnérables et les mécanismes de solidarité intergénérationnelle.

Dans cette période où l'incertitude règne, les monstres n'ont pas tardé à surgir... Alors que l'extrême droite progresse dans nombre de pays d'Europe, voilà même que le vieux continent s'embrace sous des poussées impérialistes que l'on pensait appartenir à un autre siècle.

Face à ces sombres constats et conscient-es de vivre une période charnière, les Socialistes mesurent la responsabilité qui est la leur et entendent se battre pour remettre au centre de la politique et de nos vies les valeurs humanistes et de progrès social.

C'est un véritable projet de société alternatif que le Parti socialiste propose à toutes celles et ceux qui, comme lui, refusent de céder aux sirènes populistes et xénophobes, et sont par ailleurs convaincu-es que le système capitaliste maintient et augmente de graves inégalités; il nous rend collectivement vulnérables et promet de nous entraîner dans ses effets pervers si nous ne prenons pas rapidement des mesures pour les contrecarrer.

Une mondialisation non régulée a conduit à un maldéveloppement global, où les crises s'empilent et se renforcent mutuellement, comme le montre le recul de l'État de droit et de la démocratie dans le monde, la montée des inégalités globales et locales et les menaces de plus en plus fortes sur les capacités des systèmes naturels à soutenir les activités humaines. La notion de développement durable ou durabilité est ici au cœur de tout engagement pour un monde viable et vivable.

L'obligation d'aller vers la durabilité s'applique au monde entier. La lutte contre les inégalités est dans l'ADN du PSG. Celui-ci doit donc développer une vision de justice globale et ne peut pas se satisfaire d'une économie qui pille les ressources de la planète sans parvenir à répondre aux besoins de l'humanité. Il doit dénoncer les flux financiers illégaux, la corruption endémique, la fraude fiscale et le blanchiment d'argent qui sont pour beaucoup dans les déficits de développement de nombreuses régions du Sud global.

Il s'oppose à l'illusion du repli sur soi, car les déséquilibres du monde nous rattraperont inévitablement et il n'y a pas d'autre solution que de gérer de manière responsable et durable nos interdépendances, par un commerce international équitable et une augmentation de la résilience des territoires à travers une relocalisation solidaire. L'époque du libre-échange insouciant est terminée.

Le PSG affirme ainsi l'on ne peut être indifférent à ce qu'il se passe ailleurs. Nous vivons trop souvent « sur le dos du monde » et devons en assumer les conséquences. Les implications sont nombreuses, en termes climatiques, en termes de biodiversité, en termes de sécurité. Le PSG doit lutter par exemple activement contre le dérèglement climatique, pour une économie post-fossile, circulaire et équitable et contre le trafic international des armes. De même, il doit défendre les valeurs démocratiques et de l'État de droit contre les régimes dictatoriaux et l'intégrisme religieux. En même temps, il doit reconnaître le rôle joué par ces derniers phénomènes dans les mouvements migratoires.

Pour poser les bases d'un avenir durable et d'une société plus juste et solidaire, un renforcement massif des services publics s'impose, de même qu'une meilleure redistribution des richesses produites. Il nous faut lutter contre la captation de ces dernières par une minorité de privilégié-es et contre la financiarisation de l'économie. Cette dernière doit être (re)placée au service de l'humain et de la collectivité, dans le but premier d'offrir à toutes et tous les conditions nécessaires à la poursuite d'une vie digne et épanouissante.

Orienté vers cet objectif, le projet du Parti socialiste s'articule autour de 6 piliers centraux : la santé et l'action sociale, le logement, la formation, l'emploi et la culture. Il s'agit ainsi d'assurer à chacun-e un accès aux soins et à un soutien social approprié et efficace pour pouvoir faire face aux accidents de la vie, l'accès à un logement adapté à ses besoins, une formation de qualité tout au long de la vie et un emploi ; et une vie culturelle offerte aux personnes de toutes les couches sociales. Ces piliers sont définis dans le contexte d'un partage des tâches et des actions en concertation avec les partenaires de l'Alternative.

La satisfaction de ces besoins fondamentaux est une condition *sine qua non* du développement d'une société inclusive, dans laquelle chacune et chacun puisse trouver sa place et s'épanouir. Les minorités et les personnes vulnérables doivent à cet égard faire l'objet d'une attention particulière, ce à quoi le Parti socialiste s'est toujours attaché. Toutefois, ces

besoins ne peuvent être satisfaits sur une planète devenue invivable. C'est pourquoi nous accordons une place centrale aux revendications climatiques dans notre programme.

Enfin, ces conditions matérielles d'existence garanties, l'inclusion sociale pourra se réaliser à travers une vie culturelle riche et diversifiée, un cadre de vie et des espaces publics de qualité, ainsi qu'un développement maîtrisé et une offre sportive étendue et accessible à tou-tes, permettant de répondre aux besoins de la population dans le respect de l'environnement.

Voilà les clés d'une société ouverte, accueillante et confiante ; une société tournée vers les autres et vers l'avenir. Ce projet, auquel aspirent les Socialistes et pour lequel ils et elles se battent au quotidien, le Parti socialiste genevois vous invite à en découvrir le détail dans les pages qui suivent.

Économie et emploi

Investir pour le futur, former, protéger et échanger équitablement

Le Parti socialiste est fortement mobilisé pour inverser le mouvement de dégradation de l'environnement et des conditions de travail. Cette dégradation qui découle des mécanismes du capitalisme, a des conséquences désastreuses. Le PS est engagé dans la transition sociale, écologique et de l'emploi pour une économie durable et innovante, au service de l'humain et de la préservation de la biodiversité.

Nous voulons une économie qui assure à chacune et à chacun une vie décente, qui préserve le milieu et les conditions favorables à la vie en commun, dans une société libre, démocratique, solidaire, inclusive et respectueuse de l'environnement.

L'économie doit être transformée dans sa composition, sa diversité et sa capacité de résistance aux crises et imprévus. Le soutien aux entreprises locales du secteur de la production est un de moyens permettant de traiter la dépendance aux multinationales.

Le Parti socialiste se bat au quotidien pour améliorer les conditions de travail, créer des emplois utiles socialement et écologiquement et renforcer la valorisation du travail non rémunéré. Il soutient les luttes syndicales et les actions visant à éliminer toutes les discriminations salariales et d'accès à l'emploi. Les syndicats sont un instrument essentiel dans la défense des droits des travailleuse-eurs. Le PS s'engage à renforcer le pouvoir des syndicats à contester les licenciements abusifs. Il travaille aussi activement au renforcement du cadre légal de protection des travailleurs et travailleuses, contre la précarité grandissante.

Il est urgent de sortir d'une logique de moyens pour retrouver celle des besoins. Les moyens doivent être mis au service d'objectifs prédéfinis, et non l'inverse. L'urgence climatique, par exemple, commande d'agir vite et fort, ce qui est parfaitement possible, comme l'a démontré la crise sanitaire. Dans un pays riche comme la Suisse, l'argent n'est pas un problème, il ne s'agit que de volonté politique. Les mille milliards au bilan de la BNS devraient à eux seuls suffire à balayer tout doute à ce sujet. Les milliards de bonus versés aux collaborateurs et collaboratrices des entreprises de trading aussi.

Constats

Une économie basée sur les besoins plutôt que sur la maximisation des profits à court terme est le socle de notre approche. Celle-ci repose sur un certain nombre de constats quant à la situation et les dynamiques économiques actuelles.

Le Parti socialiste déplore et combat les attaques continues contre le service public, alors que nous en avons plus que jamais besoin. La pandémie l'a démontré de façon éclatante.

La crise sanitaire du COVID-19 a illustré l'extrême vulnérabilité de l'économie libérale mondialisée et notamment son incapacité à assurer la production et l'approvisionnement de la population en biens de première nécessité. Une relocalisation de la production économique est nécessaire pour limiter notre vulnérabilité collective et créer des emplois locaux.

Au-delà de la conjoncture, des éléments structurants de la société créent le besoin de services publics forts et nécessitent des finances publiques solides. Il est donc impératif de combattre les tentatives répétées de la droite de réduire les recettes fiscales. Le vieillissement de la population et la croissance des familles monoparentales sont, par ailleurs, des exemples d'évolutions auxquelles la société doit s'adapter. Pour cela, des finances publiques suffisantes sont nécessaires. Les services publics créent de la valeur ajoutée (éducation, santé, sécurité, système juridique, ...) tout autant que l'économie privée ; ils sont même nécessaires à la création de richesse par les entreprises.

Le Parti socialiste défend les investissements sociaux dans le but de développer les compétences, expériences, et savoirs des personnes, notamment par la formation. C'est cela qui permet à chacun-e de trouver sa place dans la société. La hiérarchisation des formations et professions existe, et elle perpétue trop souvent les inégalités et la domination de classe.

L'emploi ne doit pas être aliénant pour les travailleurs et travailleuses. Sur la base d'un travail à temps plein, toute personne doit pouvoir gagner décemment sa vie. Il est donc urgent d'introduire des rémunérations équitables, selon le principe « à travail égal, salaire égal ». Suite à l'introduction du salaire minimum, nous constatons que les conditions des travailleurs et travailleuses précaires se sont améliorées, par exemple pour les « mamans de jour » pour lesquelles les revenus ont pu augmenter de 50%.

Le marché du travail subit une transformation profonde et rapide en raison, notamment, du développement des outils numériques, de la suppression d'emplois liés à la digitalisation de certaines tâches et de l'extension de l'« économie de plateformes ». Certains métiers disparaissent quand de nouveaux apparaissent. Il est donc urgent de faciliter les réorientations professionnelles par le biais de formations qualifiantes et l'accès à des bourses de formations continues. Quant aux économies de plateformes, c'est directement le principe de salariat et les mesures de protection sociale qui y sont liées qu'elles remettent en question. Historiquement salarié-e-s, un nombre de plus en plus important de travailleuses et travailleurs exerçant des métiers peu qualifiés (transports, livraisons, nettoyage, économie domestique etc.) se retrouvent projeté-e-s dans une non-catégorie de « faux indépendant-e-s », sans autonomie décisionnelle sur leur travail, sans revenu assuré, sans protection sociale. Il convient dès lors d'intervenir pour protéger le salariat, les salarié-e-s, leur niveau de rémunération et de protection sociale tout comme leurs conditions de travail.

Les femmes exercent la part non reconnue de travail la plus importante sur le plan domestique et la gestion du foyer. Elles subissent aussi de lourdes discriminations sur le marché de l'emploi et occupent les emplois les plus précaires. Les postes à temps partiel sont majoritairement occupés par des femmes et sont, très souvent, synonymes de renoncement à une carrière ou à un poste à responsabilités. Ils sont de plus synonymes d'appauvrissement.

Le Parti socialiste s'engage pour :

Investir pour des développements socialement utiles, l'écologie et l'innovation

- Augmenter les investissements publics dans la transition sociale, énergétique et économique : créer des emplois utiles et nécessaires, s'engager sur le chemin de la restauration, puis de la préservation d'un environnement sain ;

- Investir dans les soins et le système de santé : maintenir les capacités de réserve en personnel en permanence par l'augmentation des taux d'encadrement pour mieux répondre aux besoins et faire face en cas de crise sanitaire ;
- Investir dans les infrastructures collectives : écoles, bâtiments hospitaliers, équipements culturels et sportifs, transports publics, bâti administratif, aménagements durables, etc. ;
- Investir dans la transition écologique : rénovation énergétique des bâtiments (isolation, chauffage et intelligence artificielle), développement des énergies vertes, production locale dans les secteurs primaires et secondaires (pour un maximum de circuits courts) ;
- Lever le frein à l'endettement pour tous les investissements publics ;
- Développer un accès égal aux emplois publics et privés aux personnes vivant avec des incapacités, au besoin par des mesures positives (à qualifications équivalentes, donner la priorité à la candidature d'une personne vivant avec des incapacités) ;
- Soutenir et développer toute activité ou réglementation dirigeant la manne financière (par exemple investissement des caisses de pension ou des assurances sociales) vers la transition sociale, écologique et économique ;
- Étendre le droit aux congés paternité et parental aux couples de même sexe ;
- Développer et renforcer les règles et critères sociaux et écologiques pour les investissements publics : répartition du pouvoir économique au sein des entreprises mandatées, respect des conventions collectives de travail (CCT) et des conditions de travail locales, limitation de la sous-traitance, lutte contre les discriminations, engagement pour la formation, respect de l'environnement, etc.

Créer des emplois utiles

- Réduire le temps de travail hebdomadaire rémunéré et aménager le temps de travail pour améliorer la qualité de vie ;
- Valoriser et protéger les emplois utiles et nécessaires, principalement dans le social et la santé : relever le salaire minimum, renforcer le statut de la formation professionnelle ;
- Soutenir la création d'emplois dans les domaines économiques permettant de mettre en œuvre la transition économique et écologique ;
- Réinvestir les forces de travail libérées par la robotisation dans des emplois utiles valorisant la main d'œuvre humaine et accompagner le changement technologique ;
- Développer les emplois de pair aidant et les formations dans le domaine ;
- Soutenir le commerce local, relocaliser la production et encourager le développement des circuits courts par des aides publiques aux entreprises qui se positionnent contre la surconsommation, l'accumulation de bénéfices individuels ou l'obsolescence programmée ;
- S'engager à la mise en œuvre de l'objectif « canton zéro chômage » ;
- Reconnaître l'importance de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans le développement du canton et du Grand Genève, l'intégrer dans les conditions-cadre de négociations tripartites et favoriser les entreprises de ce réseau dans les attributions des marchés publics ;
- Développer le secteur coopératif de l'économie : reprise de gestion et constitution d'entreprises par les salarié-es, « démocratisation » de l'économie ;
- Instaurer un congé parental pris pour moitié par chacun des parents.

Renforcer la protection des travailleurs et travailleuses

- Imposer le respect des droits syndicaux dans tous les secteurs par le développement de CCT et l'instauration de minima (salaires, horaires, etc.) ;
- Renforcer les contrôles et les sanctions pour lutter contre le travail au noir, les licenciements abusifs, la violation des droits des employé-es et l'abus d'emploi de stagiaires ;
- Introduire la responsabilité solidaire des entreprises tout au long de la chaîne de sous-traitance ;
- Réguler la flexibilisation du travail et sa digitalisation : conditions et coûts du travail à domicile, limitation de la surveillance du personnel et protection de la sphère privée (par exemple, droit à la déconnexion) ;
- Reconnaître le travail du « care » non-rémunéré, notamment dans les différents types d'assurances sociales et de prévoyance professionnelle, évaluer la mise en œuvre d'un dispositif pilote cantonal et dans l'agglomération ;
- Assurer des possibilités d'insertion professionnelle aux requérant-e-s d'asile et aux personnes admises provisoirement, en respect du droit du travail ;
- Défendre des conditions de rémunération équitables et des opportunités professionnelles pour toutes et tous ;
- Régulariser les personnes travaillant dans notre canton sans statut légal ;
- Expérimenter un revenu de transition écologique permettant d'orienter les personnes dans des activités innovantes liées à la transition écologique (agroécologie, permaculture, habitat écologique, énergies renouvelables, finance durable, tourisme durable, écomobilité, basse technologie, recyclage, etc.).

Éducation et formation

Garantir un accès équitable à l'éducation et à une formation réussie

L'accès à la connaissance sous toutes ses formes est le début de la liberté ! Accompagné des outils qui en permettent l'acquisition, il ouvre la voie aux capacités de réflexion et de compréhension de notre société et donc à l'indépendance d'esprit. Sans être un luxe, cet accès est fondamental à toutes les étapes de la formation : préscolaire, primaire, secondaire, formation professionnelle et/ou académique, formation continue. Conscientiser puis sensibiliser aux inégalités sociales inhérentes à notre monde doit être une priorité pour notre société. Lutter contre les injustices en impliquant les acteurs de cette société, en les valorisant puis en les responsabilisant, est un investissement certain et durable en l'avenir. L'ouverture et la facilité d'accès aux différents types de formations doit être une évidence pour toutes et tous. Cette réflexion sur l'importance, l'impact de l'éducation et sur l'accès au savoir, adapté aux ressources et aux besoins de chacun-e, doit être un objectif sociétal prioritaire.

Constats

Garantir une éducation, un enseignement et une formation de qualité pour chacun-e tout au long de sa vie est une priorité du PS. La cohérence et la qualité du système de formation sont à préserver et à améliorer si nécessaire.

Un État fort est le garant d'un tel ensemble de systèmes de formation. Premièrement, l'éducation préscolaire doit être pensée et portée comme un élément de la lutte contre les inégalités scolaires. Dans le contexte multiculturel genevois actuel, c'est un levier important agissant sur la scolarisation et l'échec scolaire, la précarisation et l'isolement des familles. De nombreuses familles ne trouvent pas de solution de garde. Il est indispensable que l'offre s'élargisse fortement afin de pouvoir garantir à toutes les familles une place d'accueil pour chaque enfant. La possibilité d'intégrer une année de préscolarisation facultative à l'enseignement primaire doit être étudiée sérieusement.

Là où il manque, des alternatives pertinentes et de qualité doivent être proposées aux familles concernées. D'autres options doivent être envisagées, par exemple des accueillant-es familiales de jour (AFJ) ayant bénéficié d'une formation.

Par ailleurs, la nette augmentation du nombre d'enfants à besoins éducatifs particuliers dans les structures de la petite enfance appelle une collaboration renforcée avec le canton par l'augmentation nécessaire des équipes pluridisciplinaires qui y travaillent (éducatrice-riche et travailleuse sociale, logopédistes et psychomotricien-nes, ...). Il est important que cette collaboration puisse se poursuivre ensuite, lors de la transition avec l'école primaire.

Toutefois, certains enfants à besoins particuliers ne fréquentent aucune structure d'accueil préscolaire. Il est essentiel qu'ils et elles puissent bénéficier du même soutien que les autres enfants, ce qui nécessite de mettre en place des programmes d'information, de prévention et de détection en collaboration avec le réseau de soin, les communes et les associations.

Dès l'entrée dans la scolarité, une attention particulière sur les capacités de compréhension et d'expression de la langue française par chaque élève est nécessaire. Pour permettre une compréhension mutuelle entre la famille et l'école, les parents allophones doivent pouvoir bénéficier d'un accès facilité à des cours de langue. Par ailleurs, la connaissance de la langue et de la culture d'origine de ces élèves doit pouvoir être valorisée dans le cadre scolaire. Dans l'enseignement obligatoire et post-obligatoire, il est indispensable de s'assurer que chaque élève dispose des moyens de réussir, et donc de lutter activement contre l'exclusion et l'échec scolaire. Le PS soutient toutes les mesures permettant un suivi individualisé des élèves en difficulté, quelles qu'en soient les causes. Des moyens humains, pédagogiques et économiques suffisants doivent être mis en place à l'école pour répondre à la nécessité de former une société moins clivée, moins divisée, inclusive, mieux formée, plus soudée et cohérente. Cela permettra d'accompagner les familles et enfants dans une démarche inclusive.

L'école doit prendre les devants pour lutter contre le harcèlement scolaire et les stéréotypes de genre. Il est temps que les enfants et les jeunes adultes puissent faire leurs choix de formation et de vie sans peur ni crainte du regard de la société. Une formation sur le sexisme, les stéréotypes et les problèmes de harcèlement doit être dispensée aux enseignant-es, éducateur-trices, assistant-es sociaux, et animateur-trices. L'école, en collaboration avec les partenaires extérieurs, occupe un rôle préventif contre toutes formes d'exclusion. Les programmes de santé publique, de prévention des discriminations et de protection des minorités sont à renforcer, qu'il s'agisse de racisme, d'homophobie, de transphobie, de grossophobie, d'élèves vivant avec des incapacités. De même pour d'autres facteurs d'inégalités comme la santé buccodentaire, le surpoids, l'obésité, les diverses dépendances et la violence : ces thématiques font partie de la lutte contre le décrochage et l'échec scolaire.

Dans cet autre domaine de la formation qu'est l'apprentissage, les employeurs qui se lancent dans la formation duale (entreprise et école) sont à encourager, à l'image des initiatives mises en place dans plusieurs communes du Canton de Genève sous la forme d'un soutien financier aux PME qui créent des places d'apprentissage. Ces soutiens doivent viser les métiers où il y a pénurie de professionnel-les, notamment dans le secteur des soins. Enfin, la surveillance des conditions de formation et de travail des apprenti-es, tout en veillant au respect de l'ordonnance fédérale de formation, doit rester vigilante.

La formation continue du corps enseignant et des divers intervenant-es en milieu socioéducatif est un levier nécessaire d'adaptation des pratiques pédagogiques et d'encadrement aux problèmes des élèves et autres jeunes en institution.

La formation continue des adultes doit aussi être privilégiée. Que ce soit dans leur parcours professionnel, ou dans le cadre d'un processus de reconversion - dont l'importance s'accroît fortement avec la crise climatique et la nécessité de fermer des pans entiers de l'économie, les adultes ont aussi droit à une offre de formation et doivent être soutenus dans leurs démarches. Personne ne doit rester sur le bord du chemin dans la lutte contre les crises multiples auxquelles nous faisons face.

Le Parti socialiste s'engage pour :

- Encourager le développement de structures d'accueil de la petite enfance, afin d'atteindre l'idéal de « un enfant, une place » ;

- Afin de développer une prise charge inclusive et adaptée aux besoins des enfants (vivant avec des incapacités, à besoins éducatifs particuliers, allophones, ...), améliorer les taux d'encadrement dans les structures d'accueil petite enfance, à l'école primaire et au cycle d'orientation ;
- Renforcer l'apprentissage de la langue française par les élèves dès le début de la scolarité, et offrir cette possibilité aux parents allophones ;
- Proposer des cours de langue et culture d'origine aux élèves allophones ou valider les cours équivalents dispensés ailleurs ;
- Introduire et renforcer l'éducation au numérique (notamment : protection des données personnelles, détection des infox, choix des outils, sensibilisation à impact sur l'environnement, sobriété numérique) dès l'école primaire et à tout âge ;
- Améliorer la cohérence de la transition entre le primaire et le secondaire I (CO) ;
- Faire du secondaire I un vrai cycle d'orientation (et non de sélection) selon les compétences des élèves et leurs choix raisonnés ;
- Veiller au développement des compétences relationnelles et sociales des enfants telles que l'empathie, l'écoute, le dialogue, le respect de l'autre et l'estime de soi ;
- Veiller à ce que l'école valorise l'ensemble des compétences des élèves, notamment la créativité, la collaboration, l'entraide, les capacités sportives, les langues étrangères etc. et non uniquement les compétences purement « scolaires » ;
- Réhabiliter les enseignements permettant le développement des compétences artistiques et créatives des élèves ;
- Améliorer la cohérence de la transition entre le secondaire I et le secondaire II, notamment par une information claire et complète sur les différentes possibilités de formations gymnasiales et professionnelles ;
- Relancer et soutenir les semaines blanches, les camps, les semaines décloisonnées, les classes vertes, les camps artistiques et les voyages d'étude au primaire et au secondaire I et II ;
- Développer la démocratisation de l'enseignement de la musique auprès de l'ensemble des élèves du primaire et du secondaire I et II, notamment par un soutien ciblé aux écoles de musique accréditées par le DIP ;
- Mettre sur pied un plan de reconversion écologique des emplois issus des secteurs polluants amenés à disparaître, comprenant une offre de formations continues et, si nécessaire, des garanties de salaire ;
- Renforcer et élargir les cours d'éducation citoyenne notamment en matière d'éducation au débat et aux médias, voire prévoir un cours d'initiation à la démocratie directe dans l'enseignement secondaire I ;
- Soutenir les campagnes de prévention contre la violence en milieu scolaire, en particulier contre la violence sexualisée, le harcèlement scolaire (notamment sur internet) et le suicide ;
- Garantir la gratuité des études à tous les degrés d'enseignement (y compris universitaire) et améliorer le système d'accès aux bourses/allocations d'études ;
- Augmenter le nombre de contrats d'apprentissage en voie duale avec le concours des partenaires sociaux et des entreprises privées ;
- Soutenir la création de places d'apprentissage dans les entreprises qui ne forment pas ou peu d'apprentis, notamment dans le secteur tertiaire bien représenté à Genève ;
- Sensibiliser les entrepreneur-euses à promouvoir les stages en entreprise, en garantissant au cycle d'orientation les moyens prévus pour faciliter l'orientation des élèves et améliorer la visibilité et l'attractivité des filières professionnelles ;

- Créer un observatoire de la transition économique avec les hautes écoles et la task force employabilité du Conseil d'État : anticiper l'évolution des besoins de formation de base et continue, déceler les émergences de nouvelles activités ;
- Promouvoir l'accès au perfectionnement professionnel dans le cadre du temps de travail et/ou de congés de formation continue ;
- Développer la capacité de réponse de l'État à des situations de crises sectorielles : secteur aéroportuaire, autres secteurs manquant de main d'œuvre, reconversions ou transitions professionnelles ;
- Investir davantage dans la formation et le soutien aux familles pour que tous les jeunes puissent obtenir un diplôme de niveau secondaire II via l'apprentissage ou les études générales et ainsi favoriser le recrutement des jeunes ;
- Diversifier les voies d'accès à l'École supérieure d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance (ESEDE) par une meilleure reconnaissance des prérequis et proposer une transformation de cette formation pour la faire passer en niveau HES ;
- Garantir l'autonomie des établissements universitaires en évitant les écueils de la privatisation, de la priorité à la rentabilité économique ;
- Réformer l'institut universitaire de formation des enseignant-es (IUFE) pour une meilleure prise en compte du statut de 3ème cycle de cette formation et une meilleure collaboration avec le DIP dans l'attribution des places de stage dans les écoles ;
- Établir un droit d'accès à la formation post secondaire II et à la formation continue : création d'un compte crédit individuel de temps de formation avec un système de cotisation ;
- Concevoir un système de crédits de formation global sur la durée d'une vie afin de renforcer l'accès à la qualification pour les adultes grâce à la validation des acquis et développer le nombre de formations accessibles ;
- Comptabiliser les dépenses de formation comme investissements ;
- Augmenter le nombre d'éducatrices-teurs migrations dans les écoles, par région pour améliorer l'interface entre les foyers d'accueil, les familles migrantes et l'école ;
- Déroger aux délais stricts de renvois des élèves migrants et de leurs familles pour permettre de tenir compte des temps scolaires : l'élève doit au moins pouvoir terminer son année scolaire et, lorsqu'il est en cours de formation professionnelle, il doit pouvoir terminer son cursus ;
- Élargir l'offre du chèque annuel de formation ;
- Faciliter l'accès à la formation pour les jeunes migrant-es.

Logement

Pour des logements dignes et abordables pour toutes et tous

Le logement est un bien fondamental indispensable à la dignité des personnes. Il est un lieu de vie, à la fois centre de la vie sociale, affective et familiale – voire même, et de plus en plus souvent avec le développement du télétravail, professionnelle. Le logement ne se résume donc pas à un toit et quatre murs ; sa qualité conditionne et détermine de manière cruciale la vie de celles et ceux qui y vivent.

Genève est un des seuls cantons à disposer d'instruments législatifs forts pour lutter contre la spéculation foncière. Fruits de mobilisations et de luttes du siècle dernier, la « *Loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation* » (LDTR) et la « *Loi générale sur les zones de développement* » (LGZD) exigent notamment que les logements construits répondent aux besoins de la majorité de la population. Ces lois limitent également les hausses de loyer, après des travaux de rénovation ou en cas de vente par exemple. Elles protègent enfin le parc immobilier, avec l'objectif que celui-ci ne se réduise pas (davantage encore) à peau de chagrin au profit du développement d'activités commerciales (appart-hôtels, appartements meublés réservés à des locations de courte durée, etc.).

Pourtant, malgré l'existence de ces lois, la situation du logement à Genève est extrêmement tendue et une part croissante de la population ne trouve plus à se loger sur le territoire cantonal. La pénurie qui sévit a de multiples conséquences et celles-ci sont parfois dramatiques : augmentation du nombre de personnes sans-abri, augmentation du phénomène des « marchands de sommeil », etc. Face à cette réalité insupportable, l'État doit agir contre le mal-logement et pour garantir à toutes et tous un logement digne et abordable.

Enfin, le logement est aussi au cœur d'un enjeu écologique. Les bâtiments consomment en effet de l'énergie et génèrent de la pollution. Des bâtiments basse consommation ou à énergie positive ainsi que des assainissements sont nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques du canton. Ces travaux ne doivent cependant pas se faire au détriment des locataires, qui doivent être mieux protégés contre les hausses de loyer et les congés. Face à la spéculation immobilière et à la volonté des propriétaires d'obtenir des rendements toujours plus élevés, la défense des intérêts et droits des locataires (80% de la population genevoise) doit être renforcée.

Constats

Le marché locatif s'inscrit dans une logique capitaliste de maximisation du profit et favorise ainsi les personnes les plus riches, avec pour conséquence d'exclure la population à faible revenu. Face à la pénurie de logements bon marché sévissant dans le canton, la demande de logements subventionnés est importante et leur nombre demeure insuffisant. C'est une ségrégation par l'argent qui s'opère alors, poussant les plus pauvres hors du centre-ville, voire et de plus en plus, hors du canton. Face à cette tendance extrêmement préoccupante, les lois de protection des locataires et du parc immobilier citées précédemment n'ont qu'un effet limité.

D'abord, ces lois ne sont pas appliquées de manière aussi systématique et rigoureuse qu'elles devraient l'être. Il n'est pas rare par exemple que des coûts de construction soient admis au-

delà de l'intérêt des futur-es habitant-es (l'intervention d'entreprises générales et la multiplication des intermédiaires facilitant les dérives en compliquant les vérifications). De même, lorsque des travaux sont réalisés sans autorisation et que de telles situations sont dénoncées auprès de l'État par des habitant-es ou associations, celui-ci peine à les traiter dans des délais raisonnables. Or il s'agit d'agir vite et de s'assurer que les trop-perçus de loyers soient remboursés à toutes et tous les locataires qui se sont succédé-es, le cas échéant, dans les appartements concernés.

De plus, les lois actuelles sont lacunaires. Des hausses de loyer restent notamment possibles pour ceux situés en-dessous du plafond prévu par la loi (soit environ 1'200 francs pour un 4 pièces). Ces hausses peuvent être difficilement supportables pour des locataires précaires – souvent des personnes à la retraite qui habitent depuis très longtemps dans leur appartement – avec le risque que ces personnes ne puissent plus payer leur loyer et perdent leur logement. Par ailleurs, lorsqu'elle s'applique, la période de contrôle des loyers ne dure que 3 à 5 ans ; au-delà, c'est le droit du bail qui prévaut. Or ce dernier accorde une marge de manœuvre bien trop importante aux propriétaires. Et si la LDTR prévoit bien un fonds devant permettre de rendre plus supportable pour les locataires la tendance générale à la hausse des loyers et la part toujours plus importante que celui-ci représente dans leur budget, ce fonds est épuisé depuis longtemps.

En ce qui concerne le parc immobilier, l'État et les communes ne disposent pas d'un nombre suffisant de logements publics pour faire face à la demande. En l'absence d'un droit de préemption, et compte tenu de la raréfaction des terrains à bâtir, le nombre de logements en mains publiques peine à augmenter, tandis que les besoins, eux, se font de plus en plus pressants. Cette situation est évidemment problématique, et cela d'autant plus que les bailleurs privés tendent à ignorer des enjeux comme la mixité sociale et intergénérationnelle, ou encore les besoins des personnes vivant avec des incapacités et en n'appliquant pas les normes de construction de la SIA.

En 2021, on dénombrait près de 730 personnes vivant dans la rue à Genève. Ce chiffre alarmant est le résultat de la logique de la responsabilité individuelle qui dicte la politique de l'État dans ce domaine. Renverser cette logique nécessite tout d'abord des démarches proactives en amont des audiences d'évacuation pour que les locataires ne perdent pas leur logement. En aval, il faut un nombre suffisant de logements d'urgence pour les personnes évacuées, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Finalement, citons encore les centaines de victimes des « marchands de sommeil », ces bailleurs qui profitent de l'inhumanité des règles sur l'immigration pour exploiter brutalement des familles en leur louant des logements insalubres à des loyers exorbitants. En l'absence d'une garantie de relogement (et d'indemnisation intégrale), ces personnes préfèrent souvent se taire et subir ces situations dégradantes plutôt que de prendre le risque de se retrouver à la rue.

Une politique cantonale cohérente en matière de logement doit ainsi s'articuler autour de trois axes prioritaires : 1) défendre les instruments de protection des locataires et les étendre, tout en assurant leur application ; 2) développer le logement d'utilité publique et coopératif, et améliorer la régulation du marché libre en luttant contre la spéculation y sévissant ; et 3) concrétiser le droit au logement afin que personne ne soit contraint de dormir à la rue.

Le Parti socialiste s'engage pour :

- Renforcer les contrôles sur le marché du logement et, pour ce faire, doter les services chargés de la mise en œuvre de la LDTR et de la LGZD de ressources humaines et matérielles suffisantes ;
- Mettre en place un dispositif de suivi du remboursement des trop-perçus de loyer en cas d'infraction à la LDTR ;
- Instaurer un droit de préemption en faveur des bailleurs publics (fondations immobilières et de droit public, fondations communales) sur les immeubles bâtis sur l'ensemble du territoire cantonal, assorti d'une limitation du prix de vente ;
- Mener une politique d'acquisition foncière et immobilière proactive, sur l'ensemble du territoire cantonal ;
- Augmenter le nombre de logements d'utilité publique, y compris en dehors des zones de développement ;
- Rendre obligatoires, avant la fin de la législature, l'application des normes, directives et recommandations d'aménagements, de construction, de transport et techniques favorisant l'accessibilité universelle ;
- Renforcer les contrôles sur les chantiers des constructions, rénovations et transformations et aménagements. Pour ce faire, doter les services chargés du respect des lois et des normes, de ressources humaines et matérielles suffisantes et exiger la mise en conformité lorsque nécessaire ;
- Favoriser les maîtres d'ouvrage d'utilité publique (par exemple certaines coopératives), lorsqu'ils s'engagent à offrir à leurs locataires une protection supérieure à ce que prévoit le droit du bail, notamment en appliquant une politique des loyers équitable et la prise en charge des travaux d'entretien ;
- Soutenir la transformation de lieux inoccupés en espaces de logement ou de culture : Exercer le droit d'expropriation temporaire de l'usage des logements vides prévu par la LDTR pour les mettre à la disposition des personnes qui en ont besoin. Si nécessaire, étudier la possibilité de l'expropriation temporaire de l'usage pour les locaux commerciaux vides ;
- Mettre en place un droit de participation des locataires ou des organisations qui les représentent au sein des organes de direction des bailleurs publics ;
- Augmenter le nombre de logements destinés aux personnes qui perdent le leur suite au prononcé d'un jugement d'évacuation, avec possibilité pour les personnes victimes de la traite d'être humains de les intégrer ;
- Créer un office de surveillance de niveau des loyers qui renseignera sur la situation locative d'un objet à louer et permettra aux locataires de faire valoir leurs droits. Cet office veillera à ce que des sanctions, plus dissuasives qu'aujourd'hui, soient appliquées sur les infractions aux règles de protection des locataires ;
- Renforcer l'allocation logement pour les ménages à revenus modestes, notamment pour les familles monoparentales ;
- Octroyer une nouvelle dotation au fonds LDTR destiné à soutenir les locataires face à la hausse généralisée des loyers ;
- Constituer un fonds destiné à l'indemnisation des victimes de « marchands de sommeil », alimenté notamment par le bénéfice des sanctions pécuniaires infligées aux bailleurs condamnés ;
- S'assurer que les coûts des rénovation énergétiques ne soient pas répercutés sur les locataires ;
- Encadrer strictement la mise en location de courte durée via des agences ou plateformes en ligne (Airbnb, Booking, etc.) et renforcer les contrôles, afin de lutter contre la « marchandisation » du logement et la sortie durable d'appartements du marché locatif.

Social

Pour une politique sociale inclusive

La cohésion sociale implique l'inclusion de toutes et tous et repose donc sur une politique sociale ambitieuse. Nous devons réinventer et imaginer une nouvelle solidarité pour nos enfants, nos jeunes, tous les adultes actifs ou non, et pour les personnes à la retraite. Favoriser le vivre-ensemble et assurer un revenu suffisant à chacun-e dépassent la transformation de l'aide sociale, indispensable dans l'immédiat. Il s'agira de suppléer aux mutations en cours dans le monde du travail et c'est pourquoi les Socialistes visent un revenu de base inconditionnel. Les politiques sociales ne se bornent pas aux moyens matériels permettant de vivre, elles permettent de se projeter dans le futur, individuellement ou collectivement ; elles sont un tremplin, pas une fin en soi. Dans ce contexte, il est primordial d'envisager les prestations sociales comme des droits et de garantir à toutes et tous les moyens matériels nécessaires à une vie digne.

Une partie des politiques sociales s'est évidée en médicalisant ou criminalisant problématiques sociales (vieillesse des personnes, personnes vivant avec des incapacités, personnes vivant avec des problèmes psychiatriques). Il est temps de renverser la vapeur et de remettre en place les outils et pratiques adéquates pour répondre aux besoins et aux problèmes en y réintroduisant des dynamiques sociales.

Les politiques sociales permettent d'exercer une citoyenneté sociale, complémentaire à la citoyenneté politique. Les droits sociaux de tous et toutes doivent être garantis afin que chacun et chacune participe à la vie commune et à la construction de Genève.

Constats

Les études et statistiques sont claires ; non seulement la pauvreté n'est pas résorbée, mais les inégalités, en Suisse, comme ailleurs, augmentent. En 2019, près de 9 % de la population, soit 735'000 personnes étaient touchées par la pauvreté en termes de revenu (seuil de pauvreté en moyenne à 2279 francs/mois pour une personne seule et à 3976 francs/mois pour un ménage deux adultes et deux enfants de moins de 14 ans).

A Genève, 14'347 dossiers représentent 26'331 personnes qui vivent de l'aide sociale à fin décembre 2021 (complète ou partielle). Dans le canton, comme en Suisse, les groupes de population les plus touchés par un risque de pauvreté sont les enfants et jeunes adultes (pour Genève, respectivement, 21 et 18 %). Le type de ménage le plus à risque est celui des familles monoparentales qui montre un risque estimé à 28,1 %. La répartition par statut professionnel pointe les personnes au chômage comme étant la population la plus exposée au risque de pauvreté - 30,8 % - alors que les personnes travaillant à plein temps couvrent déjà 7,2 % de risque de précarité. Tous les types de calcul des inégalités montrent que celle-ci est plus intense à Genève qu'en Suisse. Dans le canton, les inégalités marquent de manière très significative certaines communes par rapport à d'autres. Les inégalités sont donc aussi territoriales, comme l'ont mis en exergue les rapports du Centre d'analyse territoriale des inégalités à Genève (CATI-GE).

Les migrants mineurs non-accompagnés doivent être considérés comme des enfants. Leurs droits doivent être mis en œuvre en vertu de la Convention des droits de l'enfant. La mise en œuvre de ces droits implique la mise à disposition de petites structures et non pas de grandes structures d'hébergement, afin d'assurer leur protection et leur développement personnel. Elle exige également un vrai accompagnement par un adulte formé dans les domaines psycho-sociaux et juridiques et non pas un accompagnement d'abord sécuritaire voire disciplinaire.

Les migrants majeurs ont aussi droit à un hébergement digne et de pouvoir recourir à l'aide sociale. Les requérants d'asile déboutés qui sont à l'aide d'urgence doivent être traités avec dignité et continuer à recevoir l'aide et le soutien du réseau associatif. Les jeunes déboutés-es doivent pouvoir accéder et poursuivre la formation choisie en fonction de leurs aspirations et capacités, au moins jusqu'à 25 ans, et terminer une formation entamée, même quand le renvoi est exécutable.

En Suisse, 1.5 millions de personnes entre 16 et 65 ans ne possèdent que peu ou pas du tout de compétences en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC), dont 300'000 en Romandie. Un adulte sur quatre ne possède pas les compétences numériques de base.

Les études montrent clairement que c'est la population précarisée qui est la plus touchée par l'illettrisme numérique, la fracture numérique entretenant ainsi des liens étroits avec l'exclusion sociale. Parmi les personnes touchées figurent, entre autres, les demandeurs d'emploi.

Les études menées sur la pauvreté montrent également que les personnes touchées cumulent souvent plusieurs facteurs : sans formation, famille monoparentale, sans statut, maladie...

A noter également que les personnes n'osent pas demander ou ne connaissent pas les possibilités d'aide ; certaines craignent de demander de l'aide. La démarche est trop compliquée (ou demande des compétences spécifiques : numériques) ou alors les critères et conditions ne correspondent pas au public concerné.

La cohésion sociale a été très fortement mise à mal par la crise du COVID et les mesures de confinement que celle-ci a occasionnées. La population a besoin de recréer des liens sociaux, retrouver du sens et une confiance dans un avenir commun. Nous devons, de concert avec les communes et en soutien au tissu associatif, développer les moyens mis en œuvre pour recréer du lien social à travers par exemple, la culture, le sport ou les loisirs.

Le Parti socialiste s'engage pour :

- Instaurer un revenu de base inconditionnel pour toute personne vivant sur le territoire genevois ;
- Encourager et accompagner l'engagement des jeunes dans les secteurs associatifs, militants, scolaires, sportifs et culturels : soutiens administratifs, logistiques et valorisation des compétences acquises à travers leur engagement (attestations des compétences acquises) ;

- Instaurer la domiciliation officielle des personnes sans domicile auprès d'associations, afin de permettre à ces derniers de bénéficier des prestations sociales non accessibles sans domicile reconnu ;
- Exclure les allocations familiales des revenus pris en compte dans l'aide sociale ;
- Créer une assurance cantonale perte de gain pour indépendants ;
- Décentraliser les Centres d'actions sociales de l'Hospice Général afin d'établir une proximité liée au quartier ou à la commune ;
- Valoriser et dynamiser l'implication bénévole afin qu'elle soit mieux reconnue (attestations du travail effectué, formations offertes) ;
- Valoriser, offrir de l'appui et de la formation aux familles d'accueil ;
- Établir, pour les familles monoparentales, des prestations financières équivalentes aux prestations complémentaires fédérales et cantonales ;
- Introduire un soutien spécifique à la recherche d'emploi pour les personnes assumant seules la gestion d'une famille ;
- Interdire la publicité pour des crédits à la consommation et intensifier les appuis au processus de désendettement ;
- Introduire, pour tout document officiel, des textes traduits en écriture simplifiée (formulaire, règlements, votations) ;
- Doubler le nombre de place en établissement spécialisés (EPH) et augmenter le nombre de place dans les structures de loisirs destinés aux personnes vivant avec une incapacité, quelle qu'elle soit ;
- Agir contre la pauvreté des personnes vivant avec des incapacités et de leur famille (attente AI, garde enfant fréquente, loisirs plus onéreux, vêtements spécifiques, travail à plein temps impossible pour les parents, etc.) ;
- Mettre en place d'un dispositif de logement de type « un toit d'abord » avec des équipes pluridisciplinaires ;
- Associer les différentes catégories de la population à l'élaboration des politiques publiques les concernant ;
- Promouvoir l'habitat multigénérationnel ;
- Créer une caisse de compensation cantonale unique pour les allocations familiales ;
- Renforcer la Loi en matière de chômage afin de garantir un revenu permettant de vivre correctement et octroyer des prestations chômage à la sortie de formation ou apprentissage sans devoir subir le délai de carence ;
- Instaurer une rente-pont à partir de 55 ans ;
- Mettre en place un bureau d'information pour orienter la population et recevoir les demandes portant sur toutes les aides sociales ;
- Informer systématiquement les personnes de leurs droits aux aides sociales et les encourager à y recourir ;
- Augmenter le montant d'entretien de base de l'aide sociale ;
- Assurer à tout bénéficiaire de l'aide sociale ou du chômage un accès à l'informatique ;
- Assurer l'hébergement, la protection, la formation et le développement personnel des requérants mineurs non-accompagnés dans des structures répondant aux normes de foyers pour jeunes mineurs ;
- Soutenir et encourager les associations et individus assurant l'inclusion des diverses communautés à Genève ;
- Soutenir et encourager les politiques et les initiatives d'aides aux proches aidants ;
- Mettre fin au non-renouvellement de permis B à des personnes ayant eu recours à l'aide sociale ;
- Lutter contre les phénomènes de déqualification touchant les personnes réfugiées, en particulier les personnes admises à titre provisoire et étudier les mesures pour y faire

(reconnaissance des titres et de l'expérience professionnelle, incitations concrètes à l'embauche, programmes de travaux d'utilité publique) ;

- Lutter contre les racismes et contre toutes les discriminations ;
- Garantir une prise en charge respectueuse des besoins et de l'autonomie de la personne vivant avec des incapacités.

Santé

La santé, un service public et non une marchandise

Les coûts du système de santé suisse sont en constante progression. A part le vieillissement de la population et les progrès technologiques, la principale raison de ces coûts élevés est l'augmentation des prestations liée à la recherche du profit. Le Parti socialiste milite pour un système de santé considéré comme un service public. L'État doit disposer de compétences suffisantes pour la gestion et le financement des prestations et pour en maîtriser des coûts. Il est primordial que toute la population ait accès à des soins de qualité à un prix abordable. Les personnes assurées devraient contribuer au financement de la santé en fonction de leur capacité économique, ce qui n'est pas le cas avec le système d'assurance-maladie actuel.

Participant pour 10 à 15% à l'amélioration de la santé de la population, les services de santé sont indispensables, pourtant on y dépense toujours plus. En investissant plus de ressources pour modifier les habitudes et les conditions de vie de la population, des économies substantielles seront réalisées tout en diminuant les souffrances de nombreuses personnes.

La lutte contre les maladies non transmissibles, responsables de 80% des coûts de la santé (maladies cardio-vasculaires, maladies respiratoires, cancers, diabète, maladies musculosquelettiques notamment), sont au cœur de la stratégie de la Confédération. Le défaut de cette stratégie est qu'elle met trop de poids sur la responsabilité individuelle et pas suffisamment sur les mesures structurelles, les actions sur le cadre de vie.

Constats

L'accès universel aux soins doit être garanti pour l'ensemble de la population, conformément à notre Constitution cantonale. Les primes d'assurance maladie ayant augmenté de plus de 80% ces dernières décennies sont une charge très lourde pour les familles, malgré les subsides auxquels certaines ont droit. Une étude populationnelle du « Bus Santé » montre que 13% des adultes assurés à Genève renoncent à des soins pour des raisons économiques. Pour les ménages ayant moins de 3'000 CHF par mois, ce sont 30% des personnes qui y renoncent.

Le renoncement ou le report des soins peuvent entraîner une plus grande sévérité des maladies, une augmentation des hospitalisations et, finalement, une baisse de la qualité de vie. Pour les personnes à revenus modestes, les inégalités socio-économiques entraînent aussi un moins bon niveau de dépistage, par exemple dans le dépistage des cancers du côlon et du cancer du sein. Le niveau d'éducation, la perception du risque et la crainte d'une future prise en charge sont des facteurs qui influencent les comportements de moindre dépistage.

La pandémie que l'on vit depuis le début 2020 a été un élément aggravant ; les ménages déjà précarisés et ceux de la classe moyenne ont vu leurs revenus diminuer. La crise sanitaire a mis en évidence les failles de notre système basé sur le profit et l'importance de la solidarité. Le secteur des soins a été bousculé, mais s'est révélé très résilient grâce à des personnels compétents et résistants. Ce secteur montre ses limites et il est réjouissant que la population ait largement accepté l'initiative pour des soins infirmiers forts ; toutefois, sa mise en œuvre sera l'objet d'une confrontation politique.

Le Parti socialiste suisse (PSS) s'est engagé depuis longtemps pour un système équitable de prime d'assurance-maladie avec une caisse publique et un barème de cotisation lié à la capacité économique de chacune et chacun. Pourtant, il n'y a pas encore de majorité politique dans ce sens. Le Parti socialiste s'engage pour l'initiative fédérale du PSS pour limiter les primes d'assurance-maladie à 10% du revenu des ménages. A plus court terme, un système analogue à celui du canton de Vaud pourrait être mis en place : dès que les primes dépassent 10% du revenu d'un ménage, le canton assure le montant restant et élargit ainsi le cercle des bénéficiaires de subsides.

Les soins dentaires sont très coûteux et ne sont pas pris en charge par l'assurance de base, malgré plusieurs tentatives venant d'élus et élues socialistes fédéraux. La plupart des gens assument la totalité des frais dentaires ou renoncent à se faire soigner avec des conséquences socio-sanitaires importantes. Malgré l'échec de l'initiative cantonale pour le remboursement des soins dentaires en 2019, le Parti socialiste doit revenir à la charge avec un nouveau projet.

Les maladies non transmissibles (MNT) sont le principal problème de santé publique ; en Suisse, elles sont responsables de plus de 50% des décès, sans compter les douleurs chroniques et la baisse de la qualité de vie. Les maladies non transmissibles occasionnent des coûts directs et indirects qui s'élèvent à plus de 50 milliards de francs.

Il est maintenant reconnu que la prévention rapporte plus qu'elle ne coûte. Chaque franc investi dans la prévention du tabagisme rapporte entre 28 et 48 francs. D'après l'OCDE, la Suisse n'investit pas suffisamment dans la prévention avec 2,2% seulement des dépenses de santé alloués aux programmes de prévention. Il est essentiel d'investir plus dans ce domaine. Bien que l'on dise « mieux vaut prévenir que guérir », c'est l'inverse qui est pratiqué. La prévention se déploie sur le moyen et long terme, alors que la société exige des résultats immédiats et que l'on est confronté aux intérêts économiques liés au « marché » de la santé.

Le Parti socialiste s'engage pour :

- Promouvoir la santé, prévenir les maladies non transmissibles (MNT) et réduire les maladies infectieuses ;
- Promouvoir une éducation à la santé basée sur des faits et les dernières connaissances validées ;
- Promouvoir l'exercice physique pour lutter contre la sédentarité : camps sportifs scolaires pour tous les degrés, sessions publiques d'activité physique dans les parcs, etc. ;
- Former le personnel médical à la prise en charge et aux besoins spécifiques des personnes transgenre, en particulier en matière de chirurgie ;
- Promouvoir l'accès à une nourriture saine pour toutes et tous : soutenir les programmes de type Fourchette Verte, favoriser l'accès à des produits frais et locaux à prix abordables à la place des produits ultra transformés ;
- Interdire la publicité dans l'espace public pour des produits favorisant l'obésité et les comportements à risques ;
- Développer un contrôle dentaire gratuit pour la population adulte ;

- Soutenir et promouvoir les programmes de prévention des maladies dont le diagnostic précoce réduit la mortalité et améliore la qualité de vie (détection précoce de certains cancers) ;
- Soutenir les organismes actifs dans la promotion de la santé et la prévention des conduites à risques : par exemple, Carrefour addictionS, Stop Suicide, Groupe Santé Genève, Ligues de santé, etc. ;
- Améliorer la santé psychique : soutenir le programme de l'association Minds dans le but de la mise en œuvre des recommandations de la stratégie cantonale pour la promotion de la santé mentale : renforcer l'autodétermination, réduire les inégalités en agissant sur les vulnérabilités par exemple des minorités sexuelles et ethniques, etc.) et accorder une attention particulière aux jeunes touchés par la crise sanitaire ;
- Reconnaître le droit des personnes vivant avec incapacité à la santé sexuelle ;
- Inscrire dans le règlement sur les institutions de santé, le principe d'une obligation de développer des activités de prévention pour l'ensemble des pharmacies (notamment pour le dépistage des maladies chroniques) et prévoir leur financement ;
- Renforcer la collaboration entre les services de la Direction générale de la santé et les services du DIP, en lien avec leur mission de promotion de la santé ;
- Renforcer les dispositifs de régulation en matière de toxicomanie (Quai 9 et programmes médicaux de réduction des risques) pour limiter la diffusion des infections et maintenir la population concernée dans le réseau d'aide et de soins ;
- Déposer une initiative cantonale proposant, au niveau fédéral, la légalisation de la consommation de toutes les drogues afin de permettre une véritable réglementation et un contrôle de la qualité (prévention des overdoses et lutte contre le deal) ;
- Améliorer la santé et alléger la charge financière pesant sur la population ;
- Mettre en place une caisse maladie publique cantonale (prestations selon la Lamal à un coût acceptable) ;
- Mettre en place une assurance cantonale pour les frais dentaires et prise en charge des frais d'hygiénistes ;
- Augmenter les moyens alloués aux prestations publiques de soins à domicile ;
- Développer l'accompagnement psychosocial pour les personnes âgées (autonomie, lien social, prévention des chutes). Il doit être considéré comme un service public pris en charge par le canton avec une dotation en personnel plus importante à l'IMAD ;
- S'assurer que les maladies professionnelles soient reconnues et les travailleuses et travailleurs indemnisé-e-s comme il se doit ;
- Garantir de meilleures prises en charge médicales en tenant compte des spécificités de genre : soutien aux efforts de l'UNIGE et des HES pour intégrer le genre dans le cursus des professionnels de la santé ;
- S'engager dans la réforme du système de santé, notamment en supprimant la mise en concurrence des hôpitaux publics et des cliniques privées sur la base du critère d'économicité ;
- Assurer les besoins en soins de longue durée d'ici 2030 : besoins en EMS, plus d'infrastructures intermédiaires (foyers pour personnes âgées, UATM, suivi médical de proximité, unités d'accueil et de répit) ;
- Assurer le financement des institutions publiques de santé pour permettre l'accroissement des effectifs de professionnels de la santé : hôpitaux de soins aigus, cliniques psychiatriques, EMS et soins à domicile d'ici 2030 (soit de 4000 à 8000 personnes) :

- Relancer le projet d'une assurance perte de gain maladie obligatoire pour toutes et tous, employé-es comme indépendant-es ;
- Renforcer la formation du personnel de soin ;
- Rendre les mesures de contraception gratuites ;
- Favoriser l'information liée aux problématiques psychiques à l'ensemble du milieu professionnel intéressé.

Services publics et droits sociaux

Pour un accès universel aux prestations et services publics, sans aucune discrimination.

Au-delà de la protection des libertés fondamentales, la conviction du Parti socialiste est que les pouvoirs publics doivent intensifier leur engagement dans la reconnaissance et la mise en œuvre des droits sociaux. Parmi ces droits, priorité doit être donnée à l'accès aux soins, à l'enseignement, au logement, aux prestations sociales, aux transports, à l'eau potable, à l'énergie, aux télécommunications, au service postal et aux espaces publics. Le service public est indispensable pour un accès effectif à ces droits et prestations. La crise sanitaire, sociale et environnementales le démontre, un État fort permet de protéger la population et de répondre à ses besoins. Le Parti socialiste salue et respecte le travail de toutes les personnes qui œuvrent au sein de l'État et des établissements autonomes de droit public pour permettre cet accès effectif et remercie chaque fonctionnaire pour son engagement. Ce travail indispensable pour la collectivité mérite davantage de reconnaissance, à l'heure où les fonctionnaires sont régulièrement dénigré-e-s sur la scène politique dans une stratégie cynique destinée à péjorer leurs conditions de travail et à les culpabiliser. Le Parti socialiste se bat pour renforcer le service public et assurer les ressources financières et humaines nécessaires à sa mise en œuvre quotidienne.

Constats

En Suisse, le Conseil fédéral a défini le service public comme suit : « Par service public, on entend une desserte de base de qualité, comprenant des biens et des prestations d'infrastructures, accessible à toutes les catégories de la population et offert dans toutes les régions du pays à des prix abordables et aux mêmes conditions. ». A Genève, le service public et prestations y relatives sont mentionnées au Titre VI de notre Constitution. Mention y est faite des établissements autonomes de droit public (HUG, Hospice général, TPG, SIG, etc.) chargés de tout mettre en œuvre pour assurer aux habitant-es un service public de qualité. La tendance actuelle, en Europe, en Suisse et à Genève, est de sous-traiter et/ou de privatiser certains services sous l'argument fallacieux de faire jouer la concurrence au profit des bénéficiaires. Dans les faits, la délégation de ces services conduit, malgré le contrôle des marchés publics, à instituer une série de monopoles privés qui aboutissent à une réduction de l'étendue et de la qualité des prestations, à la hausse de leurs prix et, par conséquent, à l'exclusion de la population précarisée.

Le Parti socialiste défend un État fort pour assurer des services publics de qualité à toute la population garantissant la cohésion sociale et l'équilibre entre générations sur tout le territoire genevois. Cette politique requière des moyens importants reposant sur des recettes fiscales durables. Le Parti socialiste soutient également une politique publique construite sur le long terme avec des investissements aptes à répondre aux défis sociaux et environnementaux dans notre canton. Il s'agit de mettre fin aux destructrices mesures d'austérité engagées par la droite. Cette dernière vote des coupes budgétaires dans des prestations publiques essentielles à la population. La droite ne vote pas les nouveaux postes permettant de répondre à l'augmentation de la population de notre canton et au creusement des inégalités.

Le Parti socialiste s'engage pour :

- Garantir l'accès pour toutes et tous à des prestations publiques de proximité ;
- Favoriser la complémentarité Canton/communes dans l'organisation des prestations publiques de qualité ;
- Redéfinir régulièrement les besoins et les prestations et en assurer les financements ;
- Assurer à l'administration cantonale les ressources humaines nécessaires pour répondre aux besoins de la population et des entreprises ;
- Assurer aux établissements autonomes de droit public les ressources humaines nécessaires pour répondre aux besoins de la population et des entreprises ;
- Appliquer les mécanismes salariaux à l'État comme dans les établissements publics autonomes ;
- Garantir les investissements nécessaires à l'accès aux prestations publiques ;
- Exiger que le Canton soit consulté sur les suppressions de lieux de services publics fédéraux comme les bureaux de postes, les guichets CFF, etc ;
- Limiter au strict minimum l'externalisation des tâches publiques à des entreprises privées ;
- Encadrer et contrôler la réalisation des contrats de sous-traitance et des partenaires commerciaux de l'État et s'assurer que les conditions-cadre de travail et salariales soient respectées ;
- Appliquer le principe de responsabilité solidaire dans les marchés publics afin de lutter contre les abus commis dans le cadre de sous-traitances ;
- Renforcer les contrôles et engager plus de collaborateurs et de collaboratrices pour lutter contre la sous-enchère salariale et le travail au noir ;
- Améliorer et simplifier l'accessibilité aux prestations publiques et lutter contre le non-recours aux prestations.

Fiscalité

Pour une fiscalité plus redistributive, juste et équitable

Genève connaît une explosion des inégalités sociales et économiques. La population genevoise fait face à une disparité croissante des revenus et des richesses entre une minorité toujours plus aisée et une grande majorité dont les revenus stagnent ou diminuent. A Genève, plus de 35% de contribuables ne paient pas d'impôt sur le revenu et la fortune. La crise sanitaire, sociale et économique a davantage mis en lumière les difficultés financières d'une part grandissante de la population, tandis que les grandes fortunes ne cessent de s'accroître malgré la crise. Le Parti socialiste a des propositions concrètes pour changer la donne. L'objectif est de créer une société plus solidaire pour toutes et tous et de renforcer la redistribution des richesses.

Les baisses d'impôts prônées par la droite et l'extrême droite diminuent les recettes fiscales du Canton. Cela réduit les moyens de financement des prestations et d'un service public fort tout en favorisant une minorité aisée qui peut sans autre renoncer à certains services publics. Au vu des moyens dont elle dispose et des économies individuelles réalisées grâce aux baisses fiscales, cette minorité aura toujours la possibilité de recourir avantageusement au secteur privé, par exemple dans les domaines de la santé, de la sécurité, du logement ou de l'éducation.

Les rabais d'impôts aux entreprises profitent en priorité aux grandes multinationales, et non à la majorité des PME, qui peinent financièrement et qui, souvent, ne font pas de bénéfice. Les PME n'arrivent plus à trouver des locaux en raison de loyers exorbitants. Les conséquences de cette politique fiscale affectent en premier les classes précarisées et moyennes qui paient l'addition avec la diminution de l'offre des services publics. Le principe d'un impôt exigeant que chacune et chacun participe au financement des besoins de notre canton selon un taux progressif au regard de son revenu et de sa fortune, est aujourd'hui mis à mal par les baisses fiscales successives. Genève ne pourra affronter les changements et assurer l'avenir des générations futures qu'avec une assiette fiscale équilibrée, résultant de la solidarité entre les citoyen-nes et les entreprises.

Constats

La fiscalité a pour fonction fondamentale la redistribution des richesses. Elle est un des fondements de notre démocratie et de notre cohésion sociale. Accepter que des cadeaux fiscaux soient faits aux plus aisé-es et que les entreprises ne participent que de manière limitée aux revenus de l'État démontre que le système redistributif de notre collectivité est sérieusement remis en question par certain-es.

Concernant l'imposition des bénéficiaires des entreprises, la dernière législature a vu la mise en œuvre de la réforme fiscale RFFA avec la suppression des statuts fiscaux particuliers pour les multinationales étrangères et l'instauration d'un nouveau taux unique d'imposition à 13.99%. Entre-temps, sous l'égide de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), 137 pays et juridictions ont adopté en octobre 2021 une réforme instaurant un impôt minimum mondial sur les sociétés au taux de 15 % qui s'appliquera aux multinationales qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 750 millions d'euros. Ce nouveau taux devrait générer chaque année environ 150 milliards de dollars de recettes fiscales

supplémentaires au niveau mondial. Le Parti socialiste défend un taux minimum plus élevé, à au moins 16%, qui soit aussi un taux plancher minimum fédéral pour lutter contre la concurrence fiscale entre les cantons.

Le Parti socialiste propose en outre la création d'une contribution de responsabilité sociale et environnementale. Celle-ci serait prélevée en fonction du bénéfice et du nombre de salarié-es par entreprise. Cette contribution servirait au financement des infrastructures publiques nécessaires aux conditions-cadres des entreprises.

Le Parti socialiste estime qu'une imposition à la source obligatoire et appliquée d'office faciliterait le travail de l'administration fiscale et limiterait les risques d'erreurs ou les omissions pour le/la contribuable et pour l'employeur-euse (notamment pour les personnes qui ont plusieurs emplois). Afin d'arriver progressivement à cette méthode, la transmission obligatoire par l'employeur des certificats de salaire à l'administration fiscale, comme cela se fait dans de nombreux cantons, représente une première étape immédiate.

Dans le cadre de l'imposition selon la dépense, le Parti socialiste veut augmenter le seuil de prise en compte de la fortune des personnes imposées, dans l'attente de la suppression des forfaits fiscaux.

Depuis 2009, la déduction fiscale des dons effectués par une personne morale, en faveur d'entités reconnues de service public ou d'utilité publique ou encore de collectivités publiques, est passée de 10% à 20%. Si ces dons sont une aide précieuse pour les associations choisies par les entreprises, ils ne doivent pas être le prétexte pour diminuer les ressources de l'État et le décharger de tâches qui lui sont dévolues. Afin de maintenir des prestations publiques de qualité et de garantir la redistribution juste des richesses, le Parti socialiste propose de revenir à une déduction des dons à hauteur de 10%.

Les propriétaires ayant récemment acquis un bien sont taxé-es en fonction de la valeur fiscale actualisée lors du transfert de propriété, alors que les ancien-nes propriétaires sont taxé-es sur une valeur totalement sous-évaluée, compte tenu de l'évolution du marché immobilier genevois. La dernière évaluation générale a été réalisée en 1965 et, depuis, seules des réévaluations linéaires, nettement en deçà de l'évolution du marché, ont été faites. Là encore, il s'agit d'appliquer une égalité de traitement entre contribuables en réévaluant tous les biens immobiliers à leur valeur vénale, c'est-à-dire une valeur la plus proche de celle du marché. Les recettes générées devraient être de l'ordre de plus de 200 millions par année pour le Canton.

Pour faire face aux inégalités à la naissance, le Parti socialiste instaure un impôt à partir d'une succession supérieure à CHF 3'000'000.- et ainsi renforcer la solidarité entre celles et ceux qui ont la chance d'hériter de sommes importantes et celles et ceux qui ne l'ont pas.

Face à l'évolution de l'économie et de l'emploi en termes de numérisation, robotisation et uberisation, le PS anticipe ce futur paradigme économique, avec de nouvelles formes de fiscalité, par exemple la taxation des outils numériques et des robots.

Enfin, pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, le PS propose une nouvelle fiscalité écologique socialement compatible qui permette de financer l'indispensable transition écologique et énergétique.

Le Parti socialiste s'engage pour :

- Maintenir et développer les prestations publiques, protéger et soutenir les habitant-es, grâce à une fiscalité plus redistributive, juste et équitable ;
- Imposer davantage les personnes morales : une imposition en faveur de l'emploi et non des capitaux ;
- Appliquer un taux minimum d'imposition des bénéficiaires des entreprises à 16% (dès 2024, Genève et la Suisse appliqueront un taux à 15% voulu par l'OCDE) ;
- Diminuer la défiscalisation des dons des entreprises ;
- Introduire une contribution de responsabilité sociale et environnementale des entreprises ;
- S'opposer fermement à la suppression de la taxe professionnelle (impôt communal) prônée par l'initiative de droite ;
- Réviser la péréquation intercommunale pour un meilleur équilibre financier entre communes riches et moins riches ;
- Modifier les barèmes de l'impôt sur le revenu et la fortune afin d'accroître la progressivité de l'impôt ;
- Instaurer une contribution de solidarité des grandes fortunes ;
- Imposer à la source et instaurer une transmission obligatoire par l'employeur-euse des certificats de salaire à l'autorité fiscale ;
- Réévaluer la valeur fiscale des immeubles à leur valeur vénale sans diminuer en parallèle l'imposition sur la fortune ;
- Renforcer le contrôle fiscal et appliquer des amendes dissuasives envers les fraudeurs et fraudeuses ;
- Introduire un impôt sur les successions au-dessus de 3 millions ;
- Augmenter le seuil de prise en compte de la fortune des personnes imposées selon la dépense en attendant la suppression des forfaits fiscaux ;
- Supprimer le bouclier fiscal et les niches fiscales qui profitent uniquement aux plus riches ;
- Augmenter la taxe sur la plus-value foncière de 20% à 50% pour prélever une part supplémentaire de la rente foncière prélevée au moment de la vente ;
- Etudier la mise en place d'une nouvelle fiscalité écologique socialement compatible ;
- Anticiper un futur paradigme économique et industriel, en anticipant de nouvelles formes de fiscalité, par exemple la taxation des outils numériques et des robots ;
- Imposer la part des revenus du capital dépassant 100'000 CHF par an à hauteur de 150% (dividendes, intérêts, revenus locatifs et gains en capitaux) ;
- Étudier l'instauration d'une microtaxe sur les transactions financières au-dessus de CHF 5'000.-.

Culture

Pour une politique culturelle favorisant l'ouverture et la mixité sociale

La culture est le fondement de notre humanité et représente un extraordinaire outil de cohésion sociale. Elle permet l'accès à la connaissance et favorise la réflexion, le débat, l'échange, la liberté d'expression, ainsi que l'ouverture à l'autre. Elle encourage également la pluralité et facilite la mixité sociale. La culture participe pleinement au bien-être de la population et contribue à réduire les inégalités. Le secteur créatif et culturel constitue également un pan important de l'économie cantonale. Il représente 7,6% des emplois et rapporte 4'530 millions de francs en valeur ajoutée. Cette valeur ajoutée profite à de nombreux secteurs et finalement à toute la population.

La situation inédite liée à la crise du Covid 19 a mis en évidence la fonction essentielle de la culture. La crise a fait ressortir des problématiques préexistantes qui n'avaient jusque-là pas été résolues. Elle a aussi plongé le secteur culturel dans une situation inédite qui présente des défis majeurs pour les années à venir, que nous devons collectivement relever, et les Socialistes s'y engagent.

Constats

La culture existe grâce à la diversité des actrices et acteurs culturels. La plupart de ces professionnel-les vivent dans une grande précarité inhérente à l'absence de couverture sociale adaptée. Si la question doit être réglée au niveau fédéral concernant la législation sur les assurances sociales (assurance-chômage, AVS, LPP, etc.), il est urgent que des mesures transitoires soient prises au niveau cantonal. Le portage salarial est une piste à explorer, tout comme la mise à disposition de cellules d'accompagnement qui permettraient aux professionnel-les de la culture d'être conseillé-es gratuitement afin de trouver des solutions adaptées et personnalisées. Ce dernier point est fondamental étant donné la diversité et la complexité des situations rencontrées.

La création, tout comme la diffusion intercommunale, intercantonale, interrégionale et internationale sont au cœur de l'activité des actrices et acteurs culturels. La crise a fortement endommagé les fragiles mécanismes qui permettaient au secteur de fonctionner et aux professionnel-les de travailler. La mise en œuvre de l'Initiative 167 « Pour une politique culturelle cohérente », qui a été plébiscitée par le peuple genevois, doit permettre de contribuer à la relance du secteur et à sa stabilisation durable, notamment avec un investissement accru du Canton dans les grandes institutions et dans le soutien à la création et à la diffusion, en assurant une équité territoriale de l'effort public pour la culture et une réelle concertation avec les milieux concernés.

Les conditions de travail des artistes (comme l'absence de rémunération minimum), mais aussi la problématique du harcèlement, du mobbing et de la discrimination, amènent à penser qu'il est urgent d'agir de façon systémique. Il est très difficile, voire impossible, pour une actrice ou un acteur culturel de dénoncer des dérapages sans craindre des répercussions négatives sur sa carrière puisque la concurrence est très élevée et les places sont rares. L'État doit tout mettre en place pour assurer la protection des personnes qui dénoncent ces faits.

Il est également primordial de former les professionnel·les de demain en accompagnant leur entrée dans le monde du travail de façon beaucoup plus active, par exemple en leur permettant de tisser des liens étroits avec les institutions susceptibles de les employer à court et moyen terme.

La culture vit à travers la pluralité de son public. Afin de favoriser la cohésion sociale, il est souhaitable d'encourager la participation culturelle de toutes et tous, indépendamment de tout critère lié à la situation socioéconomique, à l'origine, à l'âge, aux différentes formes d'incapacités, etc. Il est aussi important de favoriser la fluidité des échanges et de lutter contre toute forme de discrimination. Intégrer, soutenir et valoriser les apports de la diversité genevoise faciliteront le bien vivre ensemble. Si la démocratisation culturelle est un vrai défi, il est fondamental d'aller plus loin et d'envisager une culture réellement participative. Jouir des arts, participer et contribuer à la vie et aux activités culturelles sont en effet des droits fondamentaux présents dans la Déclaration universelle des droits humains (1948) ratifiée par la Suisse. Pour que ces droits culturels deviennent réalité, les institutions subventionnées doivent veiller à inclure régulièrement la population dans leurs projets et les collectivités publiques doivent renforcer l'offre des formations amateurs pour les adolescent·es et les adultes. La culture doit faire partie de la vie quotidienne. Elle doit donc être accessible pour toutes et tous (par exemple au moyen d'aides tarifaires, de médiations spécifiques, d'accès facilité au niveau de la mobilité, de co-construction de projets artistiques et culturels) et être praticable par le plus grand nombre. En ce sens, il est également capital de renforcer l'initiation culturelle à l'école dès le plus jeune âge.

La culture se partage dans des lieux dédiés ou non, mais qui se doivent d'être diversifiés et adéquats. Optimiser l'utilisation des lieux déjà existants doit être une priorité tout comme la construction de nouvelles structures indispensables au dynamisme culturel du Canton. Intégrer des équipements culturels aux plans des nouveaux quartiers dès leur conception est une nécessité. Le nombre de lieux dédiés à la vie culturelle nocturne est insuffisant par rapport à la demande. Il est donc aussi nécessaire de poursuivre l'effort de planification de ces lieux et de transformer les contraintes en opportunités. L'expression artistique doit être soutenue par la mise à disposition d'un nombre suffisant de lieux de travail et de représentation, à des conditions abordables. La politique des lieux culturels portée par le Canton doit continuer à s'imposer comme une activation des quartiers existants et des projets urbains, comme dans le secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV), en coordination avec les acteurs et actrices culturelles déjà présent·es et actif·ves et les communes. L'obtention d'autorisations pour des événements culturels et des buvettes associatives doit être facilitée pour renforcer le dynamisme de la culture locale.

Rien n'est possible sans les artistes et les institutions culturelles. Elles aussi ont payé, et paient toujours, un lourd tribut à la crise sanitaire. Elles doivent être soutenues activement par les collectivités publiques qui pourront agir par le biais du cofinancement entre le Canton et les communes, sans exclure la possibilité de partenariats avec le secteur privé tout en restant attentives aux contraintes liées aux contreparties. Les entités subventionnées devront bien sûr appliquer le droit du travail, assurer la prévoyance sociale, favoriser les actrices et acteurs culturels locaux, ainsi que le droit à la participation de la population. Des contrats-types doivent être mis à disposition et des contrôles beaucoup plus approfondis doivent être menés afin de garantir les droits et devoirs de chacune et de chacun.

Le Parti socialiste s'engage pour :

- Poursuivre la mise en œuvre concrète de l'IN 167 « Pour une politique culturelle cohérente » ;
- Affecter 1% du budget cantonal à la culture ;
- Valoriser l'apport économique que le secteur culturel apporte à Genève ;
- Créer des structures de portage salarial pour les actrices et acteurs culturels ;
- Participer au financement de fonds de soutien pour une rémunération plus juste des artistes et pour qu'ils et elles aient accès à une meilleure couverture sociale ;
- Mettre à disposition sur une plateforme cantonale une procédure et des modèles de contrats pour l'engagement des actrices et acteurs culturels ;
- Conditionner le subventionnement cantonal au respect des modèles de contrats proposés par le Canton ;
- Mettre des compétences spécifiques au service des actrices et acteurs culturels dans le domaine des assurances sociales et des questions fiscales ;
- Mettre en place des outils permettant une lutte efficace contre les agressions, le harcèlement et les discriminations dans les domaines des arts, de la culture et des sports ;
- Encourager l'engagement des actrices et acteurs culturels locaux ;
- Soutenir les libraires, les maisons d'édition, les disquaires, les cinémas indépendants et labels musicaux indépendants œuvrant à diffuser la création locale ;
- Accentuer les collaborations entre écoles et milieux culturels (musées, institutions, compagnies, etc.) ;
- Renforcer l'offre des formations amateurs pour les adolescent-es et les adultes ;
- Favoriser l'application des droits de participation et de contribution à la vie et à l'activité culturelle ;
- Favoriser les collaborations entre les structures de formation et les institutions professionnelles ;
- Promouvoir les lieux de création et de production dès la conception des nouveaux quartiers en coordination avec les actrices et acteurs culturels ;
- Soutenir la culture émergente et les différentes formes d'expérimentation, y compris par la mise à disposition de lieux temporaires ou pérennes ;
- Reconnaître la valeur apportée à la vie culturelle par des lieux de squats et protéger leur continuation ;
- Financer les aménagements pour une saine cohabitation entre riverain-es et acteur-ices culturel-les, là où la culture nocturne se développe ;
- Bâtir une « Cité des Musiques » en collaboration étroite avec les milieux culturels et en fonction des besoins identifiés ;
- Valoriser la culture dans le grand Genève et faciliter les partenariats transfrontaliers ;
- Faciliter l'obtention d'autorisations pour des évènements culturels et des buvettes associatives ;
- Renforcer la reconnaissance de toutes les formes d'art.

Sport

Le sport, élément essentiel pour la santé et la cohésion sociale

Mens sana in corpore sano : le sport et sa petite sœur l'activité physique sont des éléments essentiels de nos vies, permettant à chaque individu de vivre en meilleure santé physique et psychique. Les pratiques sportives créent et catalysent les expériences sociales de partage et d'interactions, favorisant ainsi le vivre ensemble et l'intégration. Pouvant devenir une véritable école de vie, la pratique sportive est aussi un élément favorisant le bien-être, le dépassement de soi, la camaraderie, l'entraide, l'apprentissage ou encore des formes de discipline et d'éthique. De nombreuses qualités, bénéfiques à toutes et tous pour autant que la pluralité que représentent les pratiques sportives puissent se faire dans de bonnes conditions et dans le respect de chacun et de chacune.

Constats

Il est nécessaire de permettre à l'ensemble de la population d'accéder à la totalité de l'offre sportive disponible. Les frais liés à cette dernière peuvent rapidement être très élevés et empêcher des familles ou des personnes, par exemple, de pratiquer certaines activités.

Ces pratiques sportives doivent absolument pouvoir se faire dans des conditions saines et respectueuses. C'est pour cela que la sensibilisation, la formation et l'information de l'ensemble des pratiquant-es et des encadrant-es sur des thématiques sensibles, telles que le respect de l'autre dans sa différence, la non-violence et la prévention contre le harcèlement, sont nécessaires. Ceci afin d'éliminer et de prévenir les comportements toxiques, sexistes, dégradants ou violents qui peuvent parfois apparaître sur et autour des terrains de sport.

L'instruction publique a un rôle fondamental et se doit, dès les premières années de la scolarité, de favoriser la pratique sportive. À cette fin, la systématisation d'une troisième heure d'éducation physique au programme, permettant ainsi de se mettre en pleine conformité avec la législation fédérale, est importante. L'aménagement des préaux ainsi que des programmes pédagogiques liant apprentissage et mouvement méritent d'être réfléchis. L'organisation et le financement de journées et semaines (classe verte/blanche) dédiées à la découverte et à la pratique d'activités sportives doivent être encouragées et maintenues.

Afin de faciliter l'accès à chaque entité permettant la pratique sportive et d'améliorer sa visibilité auprès des jeunes, les liens entre écoles, clubs de sports, associations et maisons de quartier gagneraient à être améliorés. La présentation de ces différents acteurs dans les classes pourrait être facilitée. Les activités parascolaires sont l'occasion de réaliser des ponts entre chaque entité. L'ouverture et l'accès aux salles de sport en dehors des horaires scolaires doivent être élargis. La promotion du sport au sein des formations post-obligatoires doit être encouragée par l'État auprès de écoles et entreprises, tout comme il doit favoriser les échanges entre les acteurs de la recherche (UNIGE et HES) et ceux du terrain (HUG, fondations, etc.).

De nouvelles infrastructures sportives doivent accompagner le développement des nouveaux quartiers, car elles sont garantes de la promotion du sport et de l'activité physique. Il est donc nécessaire de financer équipements sportifs, mobilité douce et mobilier urbain dans

l'aménagement du territoire, en y incluant les adaptations nécessaires à la pratique du handisport. Afin de simplifier la construction de nouvelles structures (et les normes qui les régissent), il est nécessaire d'améliorer la coordination avec les associations faitières. Les efforts pour construire, dans le respect de l'environnement, les grandes infrastructures cantonales, telles que le centre de formation cantonal de la relève (football) ou la patinoire du Trèfle-Blanc doivent être poursuivis.

Le sport individuel hors club est un phénomène toujours en augmentation. Les moyens doivent être assurés pour permettre à ces activités de continuer leur développement sans les opposer aux pratiques sportives en club.

Le tissu sportif associatif dépend grandement du travail bénévole de ses membres. Ce bénévolat doit être massivement valorisé. La mise en place de reconnaissances telles qu'un fichier numérique sur la plateforme e-démarche permettant d'obtenir différents avantages (sportifs, culturels, etc.) sont à étudier. Les entreprises doivent être incitées à mettre en place des programmes d'encouragement à la pratique sportive (au sein ou hors de la structure). La labélisation des entités sportives exemplaires est une manière de valoriser et mettre en avant le travail bénévole.

Un effort particulier doit être mis sur le sport féminin. Faciliter la pratique, proposer des budgets spécifiques, favoriser la mixité, communiquer et promouvoir l'organisation d'événements spécifiques est nécessaire.

Les pratiques évoluent constamment et nous nous devons d'évoluer avec elles. La pratique du E-Sport est en plein essor et il est important de l'accompagner afin d'offrir les meilleures infrastructures possibles aux pro-gamers et d'informer, encadrer et sensibiliser les joueuses afin de leur permettre une pratique saine.

Continuer à soutenir le sport élite à travers « Team Genève » et ses athlètes, représentant-es du sport de pointe cantonal, valeur d'exemple et source de motivation pour de nombreux pratiquant-es, est essentiel.

La pratique sportive peut encore être favorisée dans des contextes particuliers. Favoriser la prescription d'activités sportives dans le cadre de traitements médicaux, en permettant le remboursement par les assurances maladies, garantirait une prise en charge plus holistique des patients.

Il est primordial de soutenir les démarches éducatives et pédagogiques permettant de prévenir les violences dans le sport, que ce soit sur ou autour des terrains. C'est aussi dès le plus jeune âge que les sportives et sportifs de demain doivent apprendre à respecter leurs partenaires et adversaires. Pour cela, les campagnes de prévention et d'information sont nécessaires auprès des jeunes, mais aussi des encadrant-es. Ce sont ces actions qui permettront aussi de réduire l'homophobie, le sexisme, la transphobie, ou encore le racisme dans le sport.

Le Parti socialiste s'engage pour :

- Promouvoir la santé et la qualité de vie par la pratique régulière du sport ;
- Favoriser l'activité physique ;

- Systématiser la 3ème heure d'éducation physique dans l'instruction publique ;
- Mettre en place une politique active pour favoriser une meilleure représentation des genres dans le sport ;
- Favoriser le sport féminin dans sa globalité ;
- Favoriser la pratique sportive mixte ;
- Améliorer la coordination avec les associations faitières cantonales et fédérales ;
- Soutenir le sport populaire, sous toutes ses formes, hors compétition, y compris par des collectifs non-membres de faitières ou d'associations sportives reconnues ;
- Favoriser le mouvement dès le plus jeune âge, en travaillant avec les communes afin d'aménager les préaux scolaires dans ce but et en soutenant des programmes de type « Apprendre en mouvement » à l'école ;
- Favoriser le lien entre les associations sportives, les maisons de quartier et les activités parascolaires ;
- Favoriser l'ouverture et l'accès aux salles de sport des établissements du secondaire II et du post-obligatoire, dans une logique de réciprocité avec les communes ;
- Réaliser la patinoire du Trèfle-Blanc dans le respect de l'environnement, en prenant en compte les expériences financières de construction similaires en Suisse et en pleine concertation avec les partenaires de l'alternative ;
- Soutenir l'ambitieux projet cantonal de Genève Montagne d'établir un centre multidisciplinaire (sport, culture et social) dédié à la montagne ;
- Penser/prévoir les équipements sportifs ainsi que leur financement, y compris cantonal, dans l'aménagement du territoire (Cherpines, PAV, etc.) ;
- Soutenir les sports émergents, et notamment les sports dits « urbains » (Parkour, Break-Dance, etc.) qui sont en plein essor (et en voie de reconnaissance olympique) ;
- Reloger l'Académie du Servette FC ;
- Mettre un accent particulier sur la pratique sportive dans les quartiers touchés par les inégalités urbaines, avec des programmes d'encouragement spécifiques dédiés à la pratique sportive et à la facilitation de l'accès au sport ;
- Accompagner le E-sport dans une démarche de prévention et de lien social ;
- Prévoir suffisamment d'espaces de verdure dans les projets d'aménagement afin de favoriser les pratiques libres de sport ;
- Créer un passeport piscine intercommunal avec un abonnement annuel et tarif unique.

Justice et sécurité

Pour dépasser la justice de classe, sexiste et raciste

La sécurité et la justice sont les garantes de l'exercice de nos libertés et de nos droits fondamentaux. C'est pourquoi l'État doit garantir ces droits à chacun et chacune, indépendamment de ses revenus, de sa nationalité, de son statut social ou de son lieu de vie.

La sécurité ne se résume pas à la seule action policière ou à la répression. Elle repose également sur la lutte contre toutes les formes de précarité et de discrimination et elle est fondée sur le partage des richesses et la cohésion sociale. Il ne faut pas confondre les atteintes à la sécurité et le sentiment d'insécurité qui peut se manifester indépendamment des menaces factuelles. Ce sentiment d'insécurité ne doit pas être minimisé. Fortement développé auprès des personnes les plus fragiles, il est l'expression d'une insécurité plus globale (physique, sociale, économique) et source de rejet de l'autre, de l'étranger et de l'étrangère.

La justice doit avant tout être accessible à tous et toutes, indépendamment de ses moyens financiers, et être dotée de moyens suffisants pour lui permettre de rendre ses décisions dans des délais raisonnables.

Si la délinquance de rue demeure la plus visible, la pandémie de coronavirus a aggravé les facteurs de risque favorisant la violence domestique, à commencer par les difficultés économiques et les problèmes de dépendance. Une vigilance élevée s'avère nécessaire. Les victimes de violence, leurs proches ou leurs voisins doivent savoir comment ils et elles peuvent obtenir de l'aide et être reconnu-es comme victimes et protégés.

La justice pénale doit également veiller à la protection de l'intérêt public, sur le plan national ou international. A Genève, place financière mondiale, une attention particulière doit être accordée à la criminalité économique transfrontalière. Les gains obtenus illicitement doivent être confisqués et, le cas échéant, être restitués aux lésés.

Constats

Chaque personne a le droit de se sentir en sécurité dans l'espace public et privé. Toutes les violences, notamment physiques et verbales, sont inacceptables. Le PS lutte contre toutes ces formes de violences. La maîtrise de l'espace public et de son accessibilité à toutes et à tous constitue donc un enjeu important qui ne se limite pas à la sécurité physique des individus. Il comprend aussi la sécurité de leurs droits sociaux et de l'usage de leurs libertés fondamentales.

La délinquance et les incivilités ne font pas pour seules victimes les personnes qu'elles touchent directement, mais aussi toutes celles qui redoutent que de tels actes soient commis à leur rencontre. Craindre une agression, c'est déjà vivre dans l'insécurité. La distinction entre le sentiment d'insécurité et l'insécurité réelle est sensible. Quand une personne n'ose plus sortir de chez elle, se déplacer seule de nuit, que sa crainte soit fondée ou infondée, elle n'a pas à être critiquée. Cette personne est en effet menacée dans l'exercice d'une liberté et risque d'être exclue de l'espace public.

La présence d'une police de proximité est importante. Celle-ci doit être facilement joignable et à l'écoute. Favoriser les contacts directs et créer du lien social est essentiel. Les habitant-es doivent être partie prenante dans la lutte contre l'insécurité. Un terrain occupé par des activités citoyennes constitue un terrain plus sécurisé. Des caméras de surveillance ne remplacent pas la police de proximité.

Chaque commune rencontre des problèmes spécifiques et vise à mettre en œuvre des mesures qu'elle juge appropriées, notamment en coordination avec les forces de l'ordre cantonales, communales et d'autres services publics présents sur le terrain. Cet effort de coordination doit reposer sur une connaissance précise des besoins propres à chaque commune, à chaque quartier. La mise en place des correspondant-es de nuit, la coordination avec les services sociaux, les réunions de réseaux scolaires, l'élaboration de contrats de quartier, sont des exemples à suivre, à conforter et à développer. Au-delà de ses tâches de répression ou de dissuasion, la police doit, à l'instar des autres acteurs cantonaux, assurer une mission préventive, notamment en assumant des tâches d'information, d'éducation et de sensibilisation.

La justice doit être organisée et dotée de moyens en magistrates et magistrats et en personnel suffisants pour lui permettre de faire face aux besoins dans les domaines du droit pénal, administratif ou civil. Un accent doit continuer à être mis sur la conciliation de litiges. En matière civile, la possibilité pour les personnes les plus démunies de saisir la justice doit être assurée par le biais de l'assistance juridique (notamment en droit de la famille, droit de la consommation, droit du bail et droit du travail). Les justiciables de la classe moyenne qui se situent au-delà des barèmes permettant la gratuité des droits de greffe, ne doivent pas avoir à s'acquitter d'avances de frais d'un montant tel qu'elles les empêchent de faire valoir leurs droits. Il doit en aller de même en matière administrative, pour les litiges entre les individus et l'État, ainsi que pour le contentieux des droits politiques et de contrôle de constitutionnalité des normes.

Les femmes sont les principales victimes des violences domestiques. Les dépendances économiques ou administratives sont un facteur de fragilisation. Statistiquement, le lieu le plus dangereux pour une femme n'est pas la rue, mais bien son domicile. Il est nécessaire de donner à la police des moyens accrus pour appliquer la Loi sur les Violences Domestiques (LVD), en particulier pour la prévention des violences et des féminicides, et de créer davantage de places d'hébergement d'urgence pour les auteurs et les victimes. La justice doit poursuivre les violences et les victimes doivent être protégées.

Outre la délinquance de rue, la justice doit lutter avec force contre la criminalité économique. Une attention particulière doit être apportée à la lutte contre le blanchiment d'argent et la corruption. La place financière genevoise ne doit pas servir à abriter l'argent des criminels, l'argent de la corruption ou encore l'argent de potentats étrangers enrichis sur le dos de populations pauvres. Les gains des criminels doivent être confisqués et, le cas échéant, restitués aux lésé-es.

La délinquance environnementale n'épargne pas notre canton : le lac Léman et les cours d'eau du canton sont régulièrement pollués par l'introduction de produits toxiques, tandis que des déchets sont exportés ou détruits illicitement. La poursuite de ces comportements requiert tant des connaissances techniques que juridiques. Pour intensifier cette lutte, il faut octroyer aux autorités administratives spécialisées la qualité de partie dans les procédures pénales. Par ailleurs, les défis sur le plan environnemental auxquels nos sociétés font face,

justifient non seulement de continuer à veiller attentivement au strict respect des libertés d'expression et de réunion dans le cadre de manifestations visant à sensibiliser le public, mais aussi d'étudier des pistes permettant de faciliter l'accès à la justice sur ces questions.

Le Parti Socialiste s'engage pour :

- Organiser la sécurité de proximité selon 3 échelons : travailleurs sociaux avec les acteurs de quartier, police municipale, police cantonale ;
- Renforcer la police de proximité, notamment les postes de police de quartier et améliorer leur répartition sur le territoire ;
- Permettre à la police d'être davantage sur le terrain en confiant les tâches administratives à des assistantes et assistants formées à cette fin ;
- Favoriser l'ouverture du métier de policier et de policière aux personnes détentrices d'un permis C ;
- Créer un guichet unique jouant un rôle de coordination et d'aiguillage des habitantes et habitants vers les bons services ;
- Promouvoir l'instance de médiation indépendante entre l'administration et les administré-es auprès de la population ;
- Soutenir le développement du dispositif des correspondantes et correspondants de nuit, des contrats de quartier, et des organes de médiation ;
- Mettre sur pied un point de contact accessible 24h/24, avec un personnel disposant d'une formation en matière de violences sexistes et sexuelles ;
- Garantir dans les juridictions spécialisées (Baux et Loyer, Prud'hommes, TPAE) une dotation en magistrat-es de carrière spécialistes ;
- Favoriser les mesures simples, comme l'éclairage avec détecteur de mouvement dans les lieux peu sûrs la nuit ;
- Mettre en œuvre la politique des quatre piliers afin de lutter contre les drogues : répression du trafic, prévention, thérapie et réduction des risques ;
- Soutenir les propositions et initiatives visant à légaliser la vente et la distribution des drogues sous contrôle étatique ;
- Mettre en place une instance de plainte indépendante pour traiter des violences policières et des traitements humiliants infligés par la police ;
- S'opposer à la construction de toute nouvelle installation militaire sur le territoire du canton de Genève ;
- Informer la population sur les violences domestiques et veiller à un soutien adéquat des personnes souhaitant porter plainte ;
- Prévenir et lutter contre les violences domestiques, le viol et les contraintes sexuelles ainsi que les mariages forcés ;
- Augmenter les lieux d'accueil pour les victimes de violence et renforcer la sensibilisation pour les auteur-e-s de violences ;
- Soutenir les organisations qui aident les personnes particulièrement vulnérables, notamment les femmes migrantes ;
- Donner plus de moyens pour appliquer la Loi sur l'Aide aux Victimes d'Infraction (LAVI) et simplifier l'application de son fonctionnement ;
- Soutenir la conciliation comme mode de résolution des litiges et assurer aux juridictions les moyens d'accomplir cette tâche ;
- Permettre à la classe moyenne d'avoir un accès, moyennant éventuellement une contribution, à l'assistance juridique ;

- Limiter les frais de justice à un niveau acceptable ;
- Lutter contre les réseaux criminels et les récidivistes ;
- Soutenir le développement des médiations dans le respect de leur principe premier, à savoir l'accord des parties ;
- Renforcer des dispositifs permettant la réinsertion des personnes détenues ;
- Favoriser les travaux d'intérêt général (TIG) et les bracelets électroniques avant d'envisager des peines de prison pour les personnes dont la réinsertion est envisageable ;
- Donner des moyens accrus au Service d'Application des Peines et Mesures (SAPEM), chargé de l'exécution des peines ;
- Lutter contre la criminalité économique ;
- Lutter contre la délinquance environnementale, notamment en permettant aux autorités administratives spécialisées de participer à la procédure pénale ;
- Favoriser l'accès à la justice sur les questions environnementales ;
- Lutter contre les faillites frauduleuses pour empêcher les pertes d'emplois importantes et la concurrence déloyale qu'elles occasionnent ;
- Soutenir les campagnes de sensibilisation et de prévention contre les stéréotypes de genre, de race, de religion, etc. ;
- Lutter contre le profilage racial par la police, et contre tous les types de violence affectant certains groupes de la population.

Droits fondamentaux

Égalité, inclusion, des droits à défendre

Les inégalités et l'exclusion résultent non seulement des différences de revenus, mais également du genre ou de l'appartenance à un groupe discriminé, notamment en fonction de l'origine, du sexe, de l'identité de genre, de l'orientation sexuelle, des incapacités invisibles ou visibles, des particularités physiques, de la couleur de peau, de la maladie, de l'âge, des convictions religieuses ou politiques. Face aux discriminations et aux préjugés, il manque une politique globale et volontariste de l'État pour garantir l'égalité, l'inclusion et la réalisation des droits fondamentaux. La Constitution genevoise développe un catalogue de droits fondamentaux qui renforce le principe d'égalité et les instruments de leur mise en œuvre, grâce à l'introduction de leur évaluation périodique et d'une Cour constitutionnelle.

Constats

Les femmes n'ont toujours pas accès aux mêmes opportunités que les hommes et, trop souvent, ne parviennent pas à faire valoir leurs droits. Elles restent marginalisées dans la vie politique et publique, et sont victimes de discriminations au travail, à la maison, ou dans l'espace public. Elles se heurtent à des difficultés pour articuler vie privée et professionnelle. Elles sont encore et trop souvent moins payées que les hommes pour un travail de valeur égale et sont, plus souvent que les hommes, en proie à la pauvreté et au chômage. Elles sont sujettes à la violence aussi bien dans la sphère privée que publique. Le féminisme est une lutte contre un système d'oppression : le patriarcat. Les hommes ont aussi à gagner de la réalisation de l'égalité entre les sexes par l'amélioration de leur qualité de vie et une plus grande liberté de choix entre vie privée et vie professionnelle.

La migration est une réalité incontournable et une opportunité : elle amène sur notre territoire une richesse interculturelle et des savoir-faire. Il est nécessaire de prendre en compte les différentes formes de migration (asile, économique, transfrontalière, de court terme, de deuxième génération, etc.) afin de répondre au plus près aux besoins de chacune et chacun.

L'orientation sexuelle des personnes est un enjeu de société important et trop souvent malheureusement un motif d'exclusion. Promouvoir la liberté de vivre son orientation sexuelle et le libre choix de vie sans discrimination est important. L'autodétermination et la liberté personnelle des personnes transgenres et intersexes, notamment des enfants, de même que leur accès à un accompagnement approprié, sont des questions fondamentales auxquelles il manque encore trop souvent des réponses adéquates. La catégorisation par genre à l'état civil doit être rapidement questionnée.

Les phénomènes de discrimination raciale, notamment à l'encontre des personnes d'ascendance africaine, sont malheureusement récurrents, tant dans l'espace public, sur les lieux de travail que dans la sphère privée. Ces formes de discrimination sont multiples (propos racistes, banalisation, discrimination à l'embauche ou à l'accès aux postes à responsabilités, profilage racial, actes de violences...) et elles peuvent se complexifier davantage vis-à-vis des personnes se trouvant à l'intersection de plusieurs formes de différenciations sociales.

En janvier 2022, ce sont près de 128'000 personnes, quelles que soient leurs limitations, qui vivent avec des incapacités. La reconnaissance des discriminations structurelles et l'évolution de leurs droits sur plusieurs décennies est de la même importance que celle qui a abouti à la reconnaissance des droits des femmes qui, maintenant, font clairement partie des tâches de tout état démocratique, comme le souligne aussi notre Constitution cantonale. Le Parti socialiste s'engage clairement en faveur du respect de ces droits comme il le fait depuis longtemps en faveur des droits des femmes en particulier. Vivre des situations handicapantes ne doit pas être un obstacle pour une vie satisfaisante. Les personnes qui connaissent de telles limitations sont plus que les autres sans emploi, ou moins bien rémunérées. Plus que la population générale, elles émargent aux prestations complémentaires ou à l'aide sociale. Trop souvent discriminées, elles peuvent se réaliser comme tout un chacun dans leurs loisirs, leurs études, leur travail ou leur participation sociale et leur engagement politique. En plus des infortunes de la vie, vieillir diminue les capacités de se déplacer, d'accomplir les actes de la vie quotidienne accomplis si facilement durant la vie. Ces évolutions sont progressives, parfois insidieuses, et placent, l'âge avançant, des personnes face à des situations de handicap. Vaincre ces obstacles, « briser les barrières, ouvrir les portes » comme le dit l'ONU, est notre responsabilité à toutes et tous.

Le Parti Socialiste s'engage pour :

- Mettre en œuvre l'évaluation périodique indépendante des droits fondamentaux introduite par l'art. 42 de la constitution cantonale de 2012 ;
- Regrouper et renforcer les moyens de l'État en faveur des droits fondamentaux, de l'égalité et de l'inclusion ;
- Respecter les droits fondamentaux, les droits humains et les droits de l'enfant prescrits par la Constitution ;
- Identifier et lutter contre la xénophobie, le racisme, l'intolérance et toute situation de discrimination en développant des campagnes d'information vers la population, à l'école, sur les lieux de travail, dans la vie politique et les espaces publics pour faire reculer les préjugés contre les groupes discriminés ;
- Garantir que les discriminations raciales puissent être dénoncées, traitées et jugées avec équité et égalité avec les autres formes de discriminations, et que les victimes de ces discriminations puissent obtenir un soutien adéquat et spécifique aux violences subies ;
- Garantir que les traces de l'entreprise coloniale, à laquelle la Suisse a pris part, soient identifiées, nommées et discutées, avec les personnes d'ascendance africaine, afin que le passé commun soit accueilli dans un esprit de dialogue ;
- Renforcer la protection contre les comportements discriminatoires et assurer la production de statistiques sur les discriminations subies par les personnes vulnérables ;
- Soutenir les associations et militant-es défenseur-seuses des droits humains menacés ;
- Garantir une éducation aux droits humains dans l'enseignement de base et aux fonctionnaires cantonaux ;
- Renforcer les moyens de luttés contre les publicités discriminatoires ;
- Inciter les services, entreprises et associations à engager des personnes de groupes

- discriminés par la loi ;
- Garantir un accès égal au travail ;
 - Contrôler et sanctionner les entreprises qui ne pratiquent pas l'égalité salariale ;
 - Renforcer la visibilité des femmes par la féminisation des noms de fonction, l'attribution de noms de femmes à des rues et lieux publics ;
 - Déconstruire les stéréotypes de genre et favoriser le langage épicène ;
 - Établir des quotas sur les listes électorales ;
 - Organiser le travail des élu-es afin de favoriser la participation des femmes ;
 - Concentrer l'activité des élu-es sur une journée de travail et prendre en charge les frais de garde pour les élu-es ;
 - Interdire toute forme de discrimination sexuelle en fonction de l'identité de genre ;
 - Établir des statistiques cantonales sur les violences et discriminations subies par les personnes LGBTIQ+ ;
 - Inclure l'identité et l'expression de genre, des caractéristiques sexuelles, de l'orientation affective et de la structure familiale dans la norme antiraciste ;
 - Favoriser une prise en charge basée sur l'autodétermination des transitions de genre, sur le plan médical, financier et social.
 - Établir un genre neutre administrativement ;
 - Garantir la reconnaissance et la protection légales, dans l'intérêt des enfants, des différentes familles au sein desquelles ils naissent ;
 - Accueillir les migrant-es dans des lieux de vie et des conditions d'aide sociale permettant une vie digne et respectueuse de leurs droits ;
 - Protéger et améliorer les conditions de travail de tous les emplois fortement discriminés, notamment les travailleuses et les travailleurs du sexe ;
 - Défendre les motifs d'asile spécifiques aux femmes, aux mineur-es, aux personnes vivant avec des incapacités, aux personnes persécutées en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre ;
 - Lutter pour la régularisation des sans-papiers, qui vivent aujourd'hui sur notre territoire dans la précarité ;
 - Défendre le regroupement familial et le droit de vivre en famille pour toutes et tous ;
 - Abaisser l'âge du droit de vote à 16 ans, les jeunes étant suffisamment en capacité de se déterminer comme citoyen-nes ;
 - Obtenir le droit de vote et d'éligibilité au niveau communal et cantonal des personnes étrangères vivant sur le territoire depuis plus de 8 ans ;
 - Favoriser la naturalisation des personnes intégrées, notamment de deuxième et de troisième génération ;
 - Garantir l'exercice des droits politiques des personnes vivant avec des incapacités (par ex. matériel de vote et information accessibles, vote électronique, aménagements pour les personnes élues, ...) ;
 - Favoriser l'égalité, l'inclusion et l'autodétermination, plutôt que l'approche essentiellement socio-sanitaire actuelle ;
 - Développer l'accessibilité universelle (AU) et la placer comme principe de base de

toutes prestations au public, de tout aménagement, constructions, publications.

Mobilité

Pour une mobilité écologique, abordable et répondant aux besoins des habitant-es

Sans doute possible, un changement fort de la politique cantonale et du Grand Genève en matière de mobilité est nécessaire. En effet, les objectifs du canton comme de l'agglomération sont de réduire de 60% les émissions des gaz à effet de serre (GES) en 2030. Cette baisse conséquente ne sera possible qu'avec un basculement décisif de l'utilisation des transports individuels motorisés (TIM) vers les transports publics (TP) et les mobilités douces (MD), piétonne ou cycliste. Le partage ou mutualisation des véhicules individuels, voire professionnels, peut également ouvrir la voie à une réduction des TIM.

Afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2030, un transfert modal est urgemment nécessaire. Nous avons besoin d'une baisse drastique de l'utilisation des véhicules thermiques, d'un développement massif de l'offre de transports publics et des aménagements destinés à la mobilité douce.

Constats

En ce qui concerne d'abord le développement des MD, même si une véritable « stratégie piétons » sur le plan cantonal fait encore défaut, des plans directeurs dédiés à la mobilité piétonne et à la mobilité cycliste ont été élaborés. Toutefois, la volonté et les ressources - aussi bien humaines que financières - manquent afin de concrétiser rapidement ces plans. La coordination et la concertation pour la mise en œuvre au niveau du Grand Genève des versions successives du *Plan d'actions des mobilités douces* sont insuffisantes et trop lentes. La pandémie de COVID-19 a pourtant permis de démontrer que le développement à l'essai de mesures programmées est tout à fait réalisable à bref délai.

Du côté des TP, il est constaté un criant hiatus entre la nécessaire augmentation de l'offre dans le cadre de la lutte contre le dérèglement climatique et la lenteur du développement du réseau de trams et de bus. La faiblesse de la vitesse commerciale ainsi que le manque de priorisation claire des TP sur les TIM sont problématiques.

A l'inverse, le nombre et la vitesse des véhicules individuels en ville sont encore trop élevés, malgré quelques progrès réalisés au cours des dernières années. Au niveau global, on constate une augmentation continue et préoccupante du nombre de TIM surdimensionnés sur les routes, ce qui engendre un encombrement des voies de circulation au détriment des autres modes de transport – une situation péjorant par ailleurs la qualité de vie des riverain-es. Malgré le développement de véhicules « zéro émissions », la charge environnementale de ce trafic reste beaucoup trop élevée.

Le stationnement est un levier important pour favoriser le report modal des TIM vers les MD. Malheureusement, le plan d'actions cantonal reste trop « timide » sur cette question.

Les entreprises elles non plus ne jouent pas toujours le jeu ; les plans de mobilité d'entreprise sont largement insuffisants pour répondre à l'urgence de la situation climatique et atteindre l'objectif de diminution des GES en 2030. Le transport professionnel doit impérativement évoluer et ces plans doivent être rendus obligatoires et systématiques.

La politique ferroviaire à l'échelle du Grand Genève a été marquée par le développement et la mise en service du Léman Express en décembre 2019. Il s'agit d'une avancée salubre, mais encore insuffisante. Les infrastructures et capacités ferroviaires au niveau cantonal et de l'agglomération manquent. La liaison Genève-Lausanne, notamment, doit être renforcée pour absorber l'augmentation prévue des déplacements et améliorer leur fiabilité en cas de panne. Des velléités de réduire l'enveloppe budgétaire des CFF pour la construction de nouvelles infrastructures en Suisse romande se sont par ailleurs fait entendre ; celles-ci sont préoccupantes et devront, le cas échéant, être combattues vigoureusement.

Enfin, concernant le transport aérien, les tendances lourdes (hors pandémie) sont passablement inquiétantes et doivent nous faire réagir à l'heure de l'urgence climatique. Le nombre de passager-ères a explosé ces dernières années avec l'arrivée des vols à bas coûts (*low-cost*), y compris pour des trajets de courtes distances. Les premières destinations depuis l'aéroport de Genève avant la pandémie étaient Londres et Paris, avec respectivement près de 2,5 millions et plus d'1 million de passager-ères par an. Outre l'augmentation en flèche des émissions de GES, cette explosion des vols commerciaux est une source majeure de nuisances pour les riverain-es, en particulier les vols réalisés tôt le matin ou tard le soir.

Au niveau du Grand Genève, une vision et gouvernance communes concernant la mobilité font encore défaut, comme l'illustre par exemple la décision contestée de construction de l'autoroute du Chablais qui doit relier Thonon-les-Bains à Annemasse. Il devient nécessaire et urgent que la Confédération, la France et l'ensemble des collectivités publiques du Grand Genève s'accordent sur une vision durable de la mobilité régionale, et se coordonnent pour la réalisation de projets ambitieux de part et d'autre de la frontière.

Ces constats assez pessimistes doivent être mis en balance avec plusieurs avancées importantes intervenues au cours de la dernière législature dans l'identification des moyens de réduire les émissions de GES dans le domaine de la mobilité, ainsi que dans la fixation d'objectifs revus à la hausse en la matière. Les mesures qui en découlent doivent maintenant être mises en œuvre sans délai. Le Parti socialiste propose à cet égard un certain nombre d'instruments et d'actions concrètes à réaliser au cours des 5 prochaines années.

Le Parti socialiste soutient les débats publics, les concertations et les initiatives lancées par les usager-ères et associations qui partagent ses valeurs, dans le but d'activer les changements de comportement individuels et collectifs et de diminuer la demande de mobilité.

Le Parti socialiste focalise son intervention sur les projets à fort potentiel de réalisation à court et moyen terme. Il s'agit d'agir sur l'offre de mobilité pour accélérer le report modal vers les MD et les TP ;

Le Parti socialiste s'engage pour :

Accès à l'hypercentre

- Concrétiser rapidement le volet « restriction d'accès au centre-ville » de la Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) en garantissant l'accès des personnes à mobilité réduite ;

- Développer massivement le réseau cyclable d'intérêt cantonal (liaisons cyclables sécurisées entre le centre et les communes du Grand Genève) ;
- Introduire une « Zone à trafic limité » (ZTL) sur le modèle de Turin dans le périmètre de la LMCE (à court terme) ;
- Adapter progressivement le règlement limitant l'accessibilité des véhicules au centre-ville en cas de pics de pollution aux nouvelles normes de l'OMS et plaider pour l'intégration des nouvelles normes également dans la législation fédérale ;

Déplacements à l'intérieur des villes et villages

- Généraliser et étendre la zone 30 km/h, y compris sur les axes principaux lorsque la mixité des usages prédomine ;
- Supprimer le trafic de transit dans les quartiers pour obtenir des « quartiers apaisés » ;
- Remplacer les secteurs 40 km/h déconseillés par la Confédération par des zones 30 ;
- Supprimer dans la loi les quotas de compensation du stationnement lors de la création de zones piétonnes ;
- Revoir la gestion du stationnement tant sur le domaine privé (suppression de la mise à disposition gratuite) que public, pour en faire un outil majeur du report modal vers les MD et les TP ;
- En concertation avec les communes, définir et mettre en œuvre une stratégie piétonne inclusive basée sur l'accessibilité universelle (AU) ;
- Créer des « magistrales piétonnes » (axe prioritaire et continu piéton avec trottoir élargi, verdure, sécurisation) ;
- Favoriser la création de « zones de rencontre étendues » (ex : zone villas et résidentielle) selon le modèle bernois en particulier dans les rues - chemins sans trottoir ;
- Donner la priorité aux piétons et cyclistes aux feux tricolores dans les zones 1 et 2 LMCE (centre et hypercentre) et développer la continuité des cheminements ;
- Encourager l'accès aux établissements scolaires à pied et à vélo notamment en subventionnant l'achat d'un vélo pour les jeunes en formation ;
- Poursuivre la mise en place de revêtements phono-absorbants afin d'assainir les routes les plus bruyantes ;
- Lancer une campagne pour favoriser les déplacements des collégien-nes à pied et à vélo après avoir réalisé un plan de mobilité pour chaque établissement ;
- Soutenir les livraisons décarbonées et favoriser les vélos cargo ;
- Donner la priorité aux professionnel-les badgé-es (livraison, dépannage, professionnel-les de la santé, etc.) parallèlement aux TP et aux mobilités douces ;
- Donner la priorité aux TP dans les carrefours (parallèlement aux mobilités douces et au transport professionnel) ;

Transport dans le canton

- Intégrer les technologies de l'intelligence artificielle permettant une régulation du trafic, des carrefours intelligents et des véhicules autonomes dans tout le canton ;

- Développer la mobilité partagée en créant notamment un véritable abonnement multimodal (TP, vélo électrique ou non, trottinette électrique ou non, autopartage, covoiturage, vélo-cargo, parking) ;
- Accélérer le transfert modal pour répondre au Plan climat cantonal (et à celui de la Confédération), ainsi qu'à la Charte « Grand Genève en transition » ;
- Offrir un abonnement UNIRESO d'une durée de 3 ans aux personnes qui rendent leurs plaques d'immatriculation ;
- Améliorer le service en transports publics en soirée et pendant la nuit, notamment en renforçant le réseau noctambus ;
- Établir un moratoire sur la construction de nouvelles routes dès 2024 et réaffecter certaines voies des grands axes actuellement dédiées aux TIM en voies de bus et voies réservées aux professionnel·les (avec macaron spécial) ;
- Encourager le télétravail, en visant un objectif de 2 jours minimum par semaine pour toutes les travailleur·euses qui le souhaitent et le peuvent, ceci en veillant à ce que la difficulté ou la volonté personnelles de ne pas télétravailler ne soient pas un critère d'exclusion du marché de l'emploi ;
- Rendre obligatoires les plans de mobilité pour les entreprises à partir de 50 employé·es ;
- Sécuriser les cheminements piétons et voies cyclables (éclairages, infrastructures, etc.) afin d'encourager les déplacements à pied ou à vélo de toutes et tous (notamment les femmes, les aîné·es et les enfants) et à toute heure ;
- Améliorer la sécurité routière, notamment en s'inspirant de la stratégie « Vision zéro » ;
- Intensifier le développement des TP, notamment le réseau de trams, également vers les communes densément peuplées du Grand Genève ;
- Accélérer la mise en place de bus « zéro émissions » (électriques et à hydrogène) ;
- Introduire la gratuité des transports publics tout en développant l'offre ;
- Soutenir le projet de nouvelle ligne ferroviaire Genève – Lausanne ;
- Poursuivre la réalisation des projets de voies vertes, tout en conciliant les différents modes de transport doux et la circulation des piétons ;
- Demander la restriction des horaires de décollage et d'atterrissage à l'aéroport à 7.00 - 22.00 (a minima pour le fret) et de diminuer les exceptions ;
- Soutenir la création d'une taxe CO2 ambitieuse pour l'aviation ;
- Assurer et défendre une plus grande implication des communes riveraines dans la gestion de l'aéroport, dans le prolongement de la mise en œuvre de l'initiative « Pour un pilotage démocratique de l'aéroport de Genève ».

Aménagement du territoire

Pour un aménagement socialement responsable

Le confinement puis le semi-confinement liés à la crise du Covid 19 ont rendu encore plus visible le sens profond des activités humaines que sont habiter, travailler, produire, se nourrir, entrer en relation avec l'autre, jouer, marcher, rencontrer, se cultiver, faire du sport, rêver... Ces activités essentielles fondent notre humanité et doivent trouver leur juste place et se déployer dans un cadre de vie garanti par une politique d'aménagement du territoire qui concilie l'ensemble de ces aspirations collectives.

Les crises sanitaire, sociale et climatique imposent un agenda d'urgence : il s'agit de répondre aux besoins de la population tout en relevant les défis actuels et futurs de l'aménagement du territoire, par un modèle de développement économique et social compatible avec la transition écologique et le défi climatique. Les Socialistes appuient donc la révision du Plan directeur cantonal 2030 (PDCn) placée sous le signe de la coopération transfrontalière, la neutralité carbone en 2050 et la participation citoyenne.

Les Socialistes ont toujours affirmé l'importance de défendre une politique cohérente de l'aménagement du canton et de sa région avec les voisins français et vaudois. Ce n'est qu'à cette échelle qu'il est possible d'offrir au bassin de vie qu'est le Grand Genève un cadre de vie de qualité. En effet, le temps de l'aménagement est un processus long qui donne des résultats sur une durée qui ne répond pas toujours aux attentes et aux besoins urgents des habitant-e-s du canton.

Ce temps long des projets permet aujourd'hui d'assister à plusieurs réalisations de grands projets (comme Les Vergers à Meyrin, Belle-Terre à Thônex, Bernex). Ce développement urbain et la préservation du patrimoine naturel et bâti peuvent être conciliés. Les Socialistes se sont toujours engagés pour le droit au logement et ont défendu les projets inscrits dans le PDCn. Ils entendent développer avec l'ensemble des partenaires des stratégies et des mesures pour accompagner le changement et garantir une bonne qualité de vie pour chaque habitant-e, et favoriser ainsi une adhésion aux projets. Il faut donc conjuguer l'impératif de la qualité aux besoins des activités humaines dans leur ensemble.

Attaché à la préservation du patrimoine bâti, le PSG se doit de veiller à ce que les critères qui en découlent n'en constituent pas une référence d'aménagement exclusive. Car c'est ainsi que se figent inéluctablement, par une occultation systémique de toute croissance démographique et mouvements migratoires, les choix bien conservateurs sur lesquels vient s'ancrer ensuite le rejet, commodément « culturel », de celles et ceux qui espèrent simplement s'établir et s'intégrer. Pour les Socialistes, le patrimoine ne doit pas servir de prétexte à l'immobilisme.

Les Socialistes sont convaincus qu'un projet de « ville des courtes distances » est possible et qu'il doit se décliner selon une logique qui concilie l'ensemble des politiques publiques au nom de l'intérêt général.

Constats

A l'échelle du territoire cantonal, une partie de la rive gauche entre Arve et Lac reste singulièrement en dehors de tout développement équitable et ce déséquilibre n'est plus tolérable. La zone de développement qui permet la construction de logements répondant aux besoins prépondérants de la population s'épuise et il n'y a plus de réserves prévues pour anticiper les besoins d'équipements (écoles, sport, culture, loisirs). La Ville centre ne peut pas à elle-seule résoudre ces problématiques et une action coordonnée et urgente doit être discutée avec l'ensemble des communes et la région. Le PDCn doit les aborder sans tabou et avec engagement.

Les Socialistes sont convaincus qu'il est vain d'opposer les différentes politiques publiques si l'on veut garantir le droit au logement et le droit de cité à tous et toutes, sans privilèges. Il faut donc développer des projets qui conjuguent avec finesse les besoins en logement et en mobilité, les enjeux paysagers et environnementaux, les activités humaines avec des projets de développement urbain. Il s'agit de densifier des zones stratégiques y compris en zone 5, proches des transports publics et autour des gares, de manière à privilégier un projet de « ville des courtes distances ».

Les collectivités publiques et le Canton doivent mener une politique active d'acquisitions foncières, exercer leur droit de préemption et accorder des droits de superficie à des coopératives et autres acteurs actifs dans le secteur du logement, pour garantir le droit au logement aux plus précaires et aux catégories modestes, comme à la classe moyenne. Dans cette perspective, les Socialistes appuient toutes les mesures permettant de renforcer la politique de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC).

Préserver le tissu des activités artisanales et industrielles comme celles des PME s'impose aujourd'hui avec une urgence plus forte encore. Il s'agit en effet de protéger l'emploi dans des secteurs économiques fragilisés et de poursuivre une politique efficace en coordination avec la Fondation des terrains industriels (FTI), qui passe également par des mesures d'aménagement et d'octroi de droits de superficie, avec densification de la zone industrielle chaque fois que cela est possible.

La problématique des bureaux vides doit faire l'objet d'une investigation spécifique conduite par le Canton et sans tabou avec l'ensemble des partenaires, y compris les acteurs économiques. Des projets de réaffectation et de coworking pour des espaces partagés devront être portés pour éviter des immeubles de bureaux vides qui ne correspondent plus aux types de surfaces recherchées aujourd'hui.

Les Socialistes seront attentifs à ce que la Fondation Praille-Acacias-Vernets (PAV) réponde aux objectifs définis dans la loi PAV et garantisse un appui au Canton pour le développement de projets de qualité par sa politique foncière et ses négociations avec les acteurs privés. Le projet PAV doit être exemplaire et témoigner que les enjeux environnementaux et sociaux trouvent une réponse dans des lieux de vie de qualité.

Le territoire n'est pas une coquille vide à remplir. Les projets de développement du canton doivent s'appuyer sur des espaces publics de qualité qui préservent les bases d'une agriculture de proximité et garantissent des vides où l'imaginaire trouve sa place. Ces mêmes projets ne sont pas incompatibles avec la sauvegarde du patrimoine bâti et paysager.

Le Parti socialiste s'engage pour :

- Tendre vers une densité bâtie vertueuse et prévoir des mesures d'accompagnement à la densification (espaces bâtis/espaces libres et non bâtis, végétalisation, mobilité) pour ne pas gaspiller le territoire ;
- Répondre aux enjeux de la transition écologique dans le cadre des projets d'aménagement du territoire (réduction de l'effet d'îlots de chaleur, création d'îlots de fraîcheur, amélioration des conditions de pleine terre, élaboration de projets repensant la place de l'eau en ville comme le projet d'Espace Rivières au PAV, projets de requalification pour rendre les sols perméables, etc.) tout en respectant l'accessibilité universelle (AU) ;
- Créer de nouvelles zones de développement pour répondre aux besoins en logements en conservant celles existantes ;
- Préserver les qualités paysagères existantes, tout en identifiant les potentiels judicieux de développement de projets ;
- Retrouver des réserves foncières pour les équipements publics comme les écoles pour anticiper les besoins ;
- Mener une politique d'acquisition foncière plus active, y compris en zone industrielle en coordination avec la FTI ;
- Coordonner le développement des projets de logement avec celui des services et équipements à proximité (lieux de rencontres, sportifs et culturels, commerces, espaces de délasserement, transports publics) ;
- Promouvoir des mécanismes de financement et d'incitation pour réaliser ces objectifs (surfaces brutes de plancher supplémentaires, inscription dans les DDP, etc.) ;
- Garantir des espaces pour des usages informels, temporaires et réversibles ;
- Réquisitionner les bureaux vides qui ne trouvent plus preneurs pour des projets d'espaces partagés ;
- Intégrer les propriétaires de villas dans les opérations de développement de leurs parcelles comme opérateurs sur un mode participatif ;
- Assurer la réalisation des espaces publics par des dispositifs obligeant à concrétiser les objectifs d'une charte des espaces publics liée au PLQ adopté ;
- Inciter et allouer davantage de moyens pour l'adaptation des bâtiments, infrastructures et aménagements à un usage universel ;
- Conserver des activités artisanales dans les projets de développement pour maintenir un tissu d'activités économiques liées aux petits et moyennes entreprises ;
- Redonner aux commissions d'architecture et d'urbanisme leur rôle d'expertise, basé sur les compétences professionnelles de leurs membres ;
- Garantir l'accès du public et le cheminement continu des rives du lac et des cours d'eau ;
- Prévoir dans les nouveaux quartiers, dès la phase de planification, des lieux dévolus à la culture émergente et favoriser une politique de la vie nocturne, culturelle et festive ;
- Augmenter les surfaces de zones piétonnes et de rencontre dans les quartiers, en particulier ceux du centre-ville ;
- Limiter la sur-densification des quartiers de centre-ville et favoriser la densification des zones villa par le biais de modification de zones en privilégiant les reclassements partiels en zone de développement des lieux qui s'y prêtent ;

- Encadrer la densification des zones villa sans modification de zone en tenant compte d'objectifs environnementaux, de cohésion sociale et d'équipements publics.

Environnement, énergie, agriculture

Pour agir face à l'urgence climatique

L'urgence climatique est un fait scientifiquement établi. Les rapports du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) se suivent avec des constats toujours plus alarmants – et une marge de manœuvre toujours plus réduite. Ce qui était jusqu'à récemment une projection est devenue une réalité avec laquelle il faut composer. Les écosystèmes sont sous pression, les épisodes climatiques extrêmes se multiplient et le modèle économique de croissance effrénée et de maximisation des profits à court terme n'est plus tenable. Des mesures doivent être prises pour diminuer drastiquement et rapidement l'impact de l'activité du canton sur le climat.

Le climat de Genève est actuellement plus chaud que celui de Toulouse en 1950 et sans réaction rapide, il sera similaire à celui de Venise en 2050 et de Naples d'ici la fin du siècle. Les changements à venir et pour les générations futures seront majeurs. Les jeunes l'ont bien compris, comme en témoignent les grèves pour le climat et les mobilisations sans précédent de ces dernières années.

Pourtant, si la nécessité d'agir face au dérèglement climatique est aujourd'hui reconnue par une large majorité de la population, les modalités de la transition écologique font apparaître des lignes de divergences profondes au sein de la société. C'est dans la définition de ces modalités que se trouve le cœur du combat. Il convient en effet de s'assurer que la transition ne se fasse pas sur le dos des plus précaires, et que les personnes les plus fortunées ainsi que les grosses entreprises, qui sont du reste celles qui portent la plus grande part de responsabilité dans la crise climatique, en supportent l'essentiel des coûts. Transition écologique et justice sociale doivent aller de pair.

La lutte contre le dérèglement climatique constitue l'un des plus grands enjeux de cette législature, étant donné que celle-ci sera décisive si l'on veut atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici à 2030. Notre engagement s'articule autour de trois axes principaux : l'environnement, l'énergie et l'agriculture.

Environnement

Notre environnement est la condition sine qua non de la vie sur Terre. Il fixe les limites de ce qui est réalisable ou non et doit être préservé. Il importe ainsi que l'exploitation des ressources naturelles se fasse de manière durable. Le développement et la densification des zones construites doivent quant à eux se faire dans le respect de l'environnement, afin de garantir vie et d'assurer la protection de la biodiversité et des écosystèmes. Il s'agit notamment de développer l'écologie industrielle et l'économie circulaire (qui est son extension sur tout le territoire).

Constats

L'exiguïté du territoire cantonal nous oblige à prêter une attention particulière à la préservation de notre « capital environnemental » et à utiliser l'espace de manière rationnelle, en optimisant notamment la densité des zones urbaines. Il est important de construire davantage

d'écoquartiers et de préserver les espaces non construits de ces vastes ensembles. Cela est d'autant plus indispensable qu'en raison de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire, Genève ne peut quasiment plus transformer de surfaces agricoles en terrains où construire des infrastructures ou des logements par exemple.

Finalement, en ce qui concerne la problématique de la gestion des déchets, il existe un consensus autour de la nécessité d'une part de les réduire, et d'autre part, de les valoriser (recyclage), en privilégiant des actions de sensibilisation auprès des producteur-rices et des consommateur-rices. Tous les acteurs doivent être mobilisés pour minimiser la production de déchets.

Le Parti socialiste s'engage pour :

- Préserver la biodiversité et les écosystèmes sur l'ensemble du territoire ;
- Construire les logements sur la base du cahier des charges fédéral de l'écoquartier ;
- Aménager les berges des cours d'eau et du lac en veillant à respecter les objectifs de protection de la nature ;
- Créer des espaces verts notamment le long des axes de pénétration en ville (corridors écologiques) ;
- Limiter l'installation de nouveaux revêtements imperméables (goudron, bitume, etc.) et favoriser la renaturation des sols existants ;
- Garantir la qualité et la quantité des eaux de surface et souterraines du canton ;
- Interdire sans exception toute destruction et réduction des forêts dans le canton de Genève ;
- Interdire les pesticides de synthèse et tous produits toxiques pour l'environnement ;
- Soutenir les activités de réparation et de maintenance permettant de « réutiliser plutôt que de jeter », et promouvoir l'économie circulaire de manière générale ;
- Lutter contre l'obsolescence programmée par la mise en place d'une politique cohérente de prévention des déchets, d'optimisation de la durée de vie des objets, d'augmentation des taux de recyclage et d'utilisation prioritaire des matières recyclées.

Énergie

L'énergie est à la base de notre confort et de l'ensemble de nos activités. C'est elle qui nous permet d'adapter notre environnement à nos besoins. Mais c'est aussi elle qui, sous sa forme fossile, constitue la première source de gaz à effet de serre (GES). Face à ce constat, il est nécessaire de promouvoir une production et une consommation d'énergie décarbonée, une certaine sobriété énergétique, ainsi que l'investissement dans des solutions permettant, à terme, la transition vers une société décarbonée.

La Suisse s'est engagée, dans le cadre de l'Accord de Paris, à réduire ses émissions de GES de 50 % par rapport au niveau de 1990 d'ici à 2030 et le Conseil fédéral s'est fixé en 2021 comme objectif que la Suisse n'ait plus aucune émission nette d'ici à 2050, visant par-là l'objectif de « la société 2000W ». Genève a déclaré l'urgence climatique et s'est engagée sur des objectifs plus ambitieux encore, avec une réduction des GES de 60% d'ici à 2030 (par

rapport à 1990) et une neutralité carbone, correspondant à une réduction des émissions de 90% (toujours par rapport à 1990), d'ici 2050.

Constats

Dans le canton de Genève, les émissions de GES ont baissé de 5% entre 1990 et 2018 (passant de 5MtCO₂/an à 4,75MtCO₂/an). Cette diminution est nettement insuffisante au regard des objectifs climatiques que Genève s'est fixés, puisque le but est d'atteindre 2MtCO₂/an en 2030, puis 0,5MtCO₂/an en 2050.

Par ailleurs, si toute l'électricité fournie par les SIG est aujourd'hui certifiée d'origine renouvelable, il ne faut pas perdre de vue que plus des deux tiers de l'énergie consommée sur le canton (hors CERN et aéroport) est d'origine fossile, importée et plus ou moins lourdement carbonée. Enfin, l'ensemble des importations de biens et services pour lesquels les émissions de CO₂ auront été générées à l'étranger (émissions indirectes ou « grises ») fait plus que doubler le bilan carbone du canton.

La Suisse est en outre dépendante de l'Union européenne pour son approvisionnement en électricité et le récent échec de l'accord-cadre institutionnel est de ce point de vue préoccupant. La construction et mise en service de milliers de centrales à gaz pour y remédier ne saurait être une solution, tant le bilan carbone de ces dernières est catastrophique.

Les objectifs fixés par le canton de Genève sont à saluer mais restent insuffisants. Le canton de Genève doit atteindre la neutralité carbone d'ici à 2030. Pour cela, nous avons besoin d'une politique climatique ambitieuse et juste socialement.

Le PSG se reconnaît dans la notion de sobriété énergétique. Nous devons nous libérer d'une dépendance à 75% des sources d'énergie les plus impactantes, le fossile et le fissile, mais cela ne peut pas se faire seulement en développant, même fortement, les énergies renouvelables et localement disponibles. Cet effort est certes indispensable, mais la réduction du besoin est également indispensable. Cette réduction passe d'une part par des innovations techniques (des processus de production et des véhicules à très basse consommation d'énergie, des bâtiments à énergie positive, etc.), et d'autre part par des orientations comportementales. Ainsi il n'y a aucune raison que la moitié des nouvelles immatriculations soient des SUV émettant 30% de CO₂ de plus qu'un véhicule ordinaire, ou qu'on ignore le fait que chaque °C de chauffage en plus correspond à 7% d'augmentation de la consommation. La notion de sobriété énergétique s'applique également aux flux de matières ; dans les deux cas, c'est le facteur 3 qui s'impose, la Suisse présentant une empreinte écologique 2,8 fois trop importante.

Le Parti socialiste s'engage pour :

- Soutenir la mise en œuvre rapide de l'ensemble des mesures contenues dans les plans directeurs de l'énergie et du climat, en veillant au caractère social de celles-ci ;
- Soutenir toute autre mesure socialement juste permettant d'atteindre les objectifs des Accords de Paris au niveau mondial et la neutralité carbone d'ici à 2030 dans le canton de Genève;
- Sortir le plus rapidement possible des énergies carbonées ;

- Soutenir le développement des réseaux de chauffage à distance alimentés essentiellement par des sources renouvelables et le raccordement d'un maximum de bâtiments ;
- Exploiter le potentiel des énergies renouvelables : biomasse, solaire, éolien et géothermie, les rejets de chaleur perdue et la chaleur de l'environnement selon les scénarios du Plan directeur de l'énergie ;
- Lutter contre la prospection et l'exploitation de gaz de schiste ;
- Promouvoir la mobilité électrique et à hydrogène ;
- Optimiser et simplifier le programme cantonal d'assainissement des bâtiments en utilisant les fonds fédéraux ;
- Créer un tarif progressif de l'électricité incitant les consommateur-rices à réduire leur consommation ; ce tarif ne doit pas être prohibitif pour les familles à faibles revenus ;
- Décarboner le chauffage des bâtiments (abandon des systèmes à mazout et au gaz), notamment en favorisant l'installation de pompes à chaleur ;
- Favoriser les investissements des entreprises en matière de recherche et développement (R&D) dans le cadre d'une stratégie Cleantech aux niveaux cantonaux et communaux ;
- Inciter à l'installation généralisée de capteurs solaires photovoltaïques, chauffe-eau solaires et systèmes de chauffage à faible consommation d'énergie, ce y compris dans les zones protégées (plans de site, zone 4B protégées etc) ;
- Mandater une commission afin d'optimiser la consommation énergétique des bâtiments patrimoniaux ;
- Mener une politique visant, à terme, à limiter fortement l'aviation privée à Genève ;
- Amplifier le système de bonus-malus pénalisant les véhicules les plus polluants et inclure une clause liée au poids et au gabarit du véhicule.

Agriculture

Le droit à une alimentation saine et nutritive est un droit fondamental qui doit être assuré à toutes et à tous. L'agriculture, en incluant l'élevage et la pêche, répond à ce besoin premier de l'humanité qui est celui de se nourrir. Néanmoins, dans ses modalités actuelles, elle constitue également le second poste d'émissions de GES et la première cause de destruction de la biodiversité.

Cette situation n'est pourtant pas une fatalité ; une agriculture durable, respectueuse de l'environnement et du bien-être animal, réalisée au maximum en circuits courts et accessible au plus grand nombre est possible et doit être encouragée. Le Parti socialiste s'y engage, ainsi qu'à assurer des prix justes tant pour les consommateur-rices que pour les producteur-rices – notamment au travers de mécanismes de subventions.

Constats

L'agriculture réalisée sur le canton Genève est une agriculture diversifiée et de qualité, mais qui ne permet de couvrir qu'environ 10% des besoins de la population. Le solde doit nécessairement être importé. Il convient donc de porter une attention particulière aux conditions sociales et environnementales dans lesquelles ces aliments ont été produits. En

ce qui concerne les produits de provenance lointaine, le commerce équitable doit être privilégié. Au plan territorial, la notion d'agriculture « locale » ou « de proximité » doit s'entendre à l'échelle du Grand Genève.

Sachant que la politique agricole est décidée très largement au niveau fédéral, le Parti socialiste genevois agit avec le PSS pour faire évoluer le cadre légal en fonction de ses objectifs.

Le Parti socialiste s'engage pour :

- Valoriser les filières agroalimentaires de proximité et les circuits courts ;
- Rendre accessible au plus grand nombre une alimentation saine, de proximité et à faible impact environnemental ;
- Augmenter la part de produits bio et proposer des alternatives à l'alimentation carnée, en particulier dans les lieux de restauration collective ;
- Soutenir la transformation sur le territoire genevois des produits agricoles ;
- Encourager et soutenir les efforts du secteur de la restauration réalisés dans le but d'offrir des plats sains, de proximité, de production durable et diversifiés ;
- Veiller à une juste rémunération des producteurs-rices ;
- Limiter le phénomène de concentration des exploitations et aider les jeunes agriculteurs-rices à démarrer leur activité en leur assurant un accès à la terre.

Grand Genève

Pour des frontières qui rassemblent

Plus d'un 1 million de personnes vivent dans l'agglomération franco-valdo-genevoise. Celle-ci s'étend de Rolle à Bellegarde et de Thonon-les-Bains au Vuache en passant par la Vallée de l'Arve. Le succès de la mise en route de Léman Express (LEX) a permis une évolution radicale de la mobilité. De nouveaux trains et une amélioration ambitieuse des infrastructures dans le Genevois sont des priorités au moment où le Grand Genève s'engage dans la transition écologique.

La réalisation des objectifs fixés sera liée aux prérogatives différentes des huit autorités politiques partenaires du Grand Genève. La fermeture des frontières au printemps 2020, et la suite de la crise sanitaire, ont mis en évidence l'interdépendance au quotidien de notre territoire dans de nombreux domaines (santé, loisirs, mobilité, emploi). Ces cinq dernières années ont montré les limites de la gouvernance politique actuelle reposant sur les entités historiques : Comité Régional francogenevois (CRFG), Conseil du Léman et Groupement local de coopération transfrontalière Grand Genève (GLCT Grand Genève). S'y ajoute le Forum d'agglomération, instance de concertation qui regroupe plus de soixante organisations, associations et institutions. Ce Forum est associé étroitement aux travaux sur le projet d'agglomération et la transition écologique. Face aux défis mis en lumière par les crises climatique et sanitaires, les frontières ne doivent plus être des freins à l'action, mais nous rassembler autour de structures de gouvernance simples et démocratiques.

Constats

Les habitants et habitantes du Grand Genève ne sont pas assez inclus dans les réflexions, décisions et mises en œuvre des projets d'agglomération. Ils et elles ne connaissent pas le travail fait par les diverses autorités partenaires (hormis la réalisation du Léman express). Une meilleure communication sur les projets est importante. Le Grand Genève est pourtant bien présent dans la vie quotidienne des gens. Les difficultés de déplacements et les nuisances liées au trafic motorisé, le tourisme d'achat, la nécessité de se loger en France voisine sont des problèmes récurrents. Le Grand Genève peut être un modèle de transition écologique. Il s'agit d'une nouvelle étape majeure dans la construction de notre agglomération qui sera le cadre des prochains « projets d'agglomération ». Les habitantes et habitants doivent être consultés lors de rencontres organisées dans diverses zones du Grand Genève. Le PS s'engage pour un fonctionnement démocratique du Grand Genève, pour faire évoluer les compétences et une meilleure connaissance des huit autorités partenaires des deux côtés de la frontière.

Le Parti socialiste s'engage pour :

- Créer un « passeport culturel transfrontalier » reliant les acteurs culturels de chaque zone du Grand Genève, permettant un accès simplifié à l'importante offre existante (à l'instar des abonnements du LEX regroupant onze transporteurs) ;
- Organiser les états généraux des aides sociales dans le Grand Genève pour développer la collaboration et la coordination des divers services face à l'évolution importante de la demande et de la précarité ;

- Faciliter l'accès au centre de soins tertiaire de proximité à Genève (HUG) non seulement pour les urgences, mais aussi pour des soins de suite posturgence ;
- Développer la collaboration et les échanges inter institutions de soins et traitements dans toute l'agglomération ;
- Renforcer la reconnaissance transfrontalière des diplômes ;
- Développer des programmes de formation au niveau de l'agglomération conduisant simultanément aux titres des deux pays (CFC-CAP, HES, etc.) ;
- Développer des programmes interuniversitaires « Uni Genève - HES - Uni Savoie » de formation et recherche sur le Grand Genève et sa région ;
- Développer un réseau transfrontalier avec les institutions et organismes de formations professionnelles et supérieures et leurs formateurs et formatrices mettant à profit leurs diverses compétences pour faciliter la réinsertion et l'évolution des compétences ;
- Faciliter l'accès à la formation continue de part et d'autre de la frontière ;
- Développer une cohérence transfrontalière de l'habitat ;
- Développer une fondation immobilière avec compétences transfrontalières et fonds communs pour la prospective foncière et la réalisation d'habitats à buts non lucratifs (Coopératives d'habitation) ;
- Renforcer et enrichir le secteur secondaire par le partage des formations, de la recherche et de l'innovation ;
- Rendre équitable l'accès au télétravail transfrontalier ;
- Structurer et renforcer rapidement les lignes de transport transversales (axe Valserhône-Divonne-Nyon) et de rabattement vers les BHNS St-Genis-Genève et Gex-Ferney-Voltaire sur la base d'un schéma global de maillage de Gex Agglo Gex en réutilisant le cas échéant la voie ferrée désaffectée Bellegarde-Divonne ;
- Mettre à niveau et améliorer les infrastructures ferroviaires dans la Vallée de l'Arve, la liaison Annemasse-Annecy et Annemasse-Evian (création et réactivation de gares, développement des P+R, mises à double voie) pour augmenter l'amplitude horaire de l'offre (suppression des aberrations techniques actuelles) ;
- Acquérir de nouveaux trains LEX en suffisance pour faire face à la forte utilisation aux heures de pointe notamment ;
- Faciliter l'utilisation du LEX aux cyclistes ;
- Réactiver la liaison Evian-St. Gingolph pour assurer un lien direct Genève-Chablais-Valais et décharger la liaison par Lausanne ;
- Engager le développement de la voie LEX jusqu'à Rolle, pointe nord-ouest du Grand Genève ;
- Mettre en œuvre le plan cyclable du Conseil d'État genevois ;
- Adopter une politique concertée en matière climatique, énergétique, de gestion des ressources (économie circulaire), agroalimentaire et de biodiversité incluant la cohésion sociale.

Répartition des tâches et des compétences entre le canton et les communes

Vive la Commune !

Constats

Genève est de tous les cantons suisses celui qui accorde le moins de compétences aux communes qui le composent, si l'on fait exception du cas particulier de Bâle-Ville –si particulier d'ailleurs qu'on y a pratiquement fait d'une commune un (demi-)canton. Cette situation est certes le fait d'un héritage historique (l'ancienne République ne connaissait pas de commune, il n'y a de communes genevoises que par le fait du régime français, et pendant trente ans, après la Restauration de l'Ancien Régime, la vieille aristocratie revenue au pouvoir dans les fourgons de la Saint-Alliance avait trouvé le moyen de supprimer la commune de Genève, qui ne fut rétablie que par la révolution radicale), mais elle est aussi le fait d'un choix politique des majorités de droite qui, à de rares et brèves périodes près, a gouverné le canton depuis un siècle et demi.

Les villes genevoises sont des nains politiques, avec un petit quart des compétences de leurs voisines vaudoises. Elles ne peuvent, sans l'autorisation du canton, placer un "gendarme couché" sur une rue pour y ralentir le trafic; elles ne délivrent pas d'autorisations de construire, seulement des préavis sur lesquels le Conseil d'État peut s'asseoir. En revanche, elles doivent assurer l'infrastructure (les canalisations, l'électricité, les routes), payer les écoles primaires (mais c'est le canton qui décide d'ouvrir ou de fermer des classes), et avec la Ville de Genève assumer l'essentiel de la politique culturelle genevoise. Et leur gestion financière est sous la dépendance du canton : elles n'ont même pas accès au registre fiscal, c'est-à-dire à la taxation de leurs contribuables, et à leur identité...

Il en découle un déficit démocratique considérable, dans un canton où les communes sont le seul espace politique où la majorité de la population peut disposer du droit de vote et d'élection, puisqu'elle est le seul dans lequel la population étrangère résidente en dispose. Or cet espace politique n'est considéré par le canton que comme une courroie de transmission et d'exécution de ses propres décisions, en leur faisant de plus en plus souvent assumer les charges financières de ce statut supplétif.

Si les plus petites communes peuvent se satisfaire de cette situation (quoique toutes ne s'en satisfont pas), elle est particulièrement absurde s'agissant des villes, qui concentrent tout de même plus des trois quarts de la population du canton, et qui ont à assumer, parce qu'elles en concentrent les effets, les enjeux sociaux, culturels, sportifs, sécuritaires, environnementaux, urbanistiques, sans que la structure institutionnelle leur en donne les moyens et les compétences légales.

Enfin, alors qu'il s'agit de donner à la « Grande Genève » une forme institutionnelle démocratique, et que cette « Grande Genève » ne peut avoir de réalité concrète, vécue par son million d'habitantes et d'habitants, que si elle se construit à partir de la plus d'une centaine de communes qui la forment, l'extraordinaire inégalité de compétences et de moyens dont disposent les communes genevoises en comparaison des communes vaudoises et françaises, est plus qu'un frein : un blocage.

Le Parti socialiste s'engage pour :

- Le rétablissement du droit d'initiative cantonale des communes ;
- La garantie d'une réelle autonomie communale ;
- L'amélioration des procédures de concertation et de coordination pour les projets de développement ;
- L'accroissement des compétences et des moyens mis à disposition des communes en matière de mobilité, d'aménagement, d'octroi de prestations sociales à leurs habitant-es.

Solidarité internationale & Genève internationale

Pour une Genève accueillante et engagée

La Genève internationale fait pleinement partie de l'identité de Genève et de sa structure économique. Le secteur des Organisations internationales non gouvernementales (OING) et des Organisations intergouvernementales (OI) représente des milliers d'emplois et une part importante d'activité économique induite. Genève est également une plateforme économique importante de niveau international.

Constats

Depuis le XIX^e siècle, Genève joue un rôle important et reconnu, tant en Suisse que dans le monde, comme lieu d'innovations et de négociations au niveau international autour des enjeux du règlement pacifique des conflits et des droits humains. Aujourd'hui, de très nombreuses OING (356) ou OI (33), principalement en relation avec les Nations Unies, sont hébergées à Genève et y déploient leurs activités.

Genève doit continuer à défendre sa place dans le monde et son ambition internationale grâce à un consensus politique fort, en lien avec la Confédération. La solidarité internationale est une mission qui concerne tous les niveaux de l'État, que ce soit les communes, le Canton et la Confédération.

Le Parti socialiste soutient les organisations internationales présentes sur le sol genevois, actives dans tous les domaines de la gouvernance globale. Cependant, notre parti doit continuer à exercer un regard critique et demander des comptes aux acteurs économiques, en particulier ceux exerçant dans la finance et le négoce des matières premières, afin qu'ils assument leur responsabilité sociale et environnementale.

La lutte contre les inégalités est dans l'ADN du Parti socialiste. Celui-ci doit donc continuer à développer une vision de justice globale. L'aide au développement peut contribuer à assurer de meilleures conditions de vie sur le terrain.

Le PS reconnaît que les êtres humains ont des identités multiples. Il refuse les identités factices et univoques. Il reconnaît que la migration a toujours marqué l'histoire de l'humanité.

Près d'un cinquième de la population est déjà âgé de 65 ans ou plus, proportion qui devrait atteindre 30 % en 2060. Donc, l'immigration ne fait que rajeunir la population, et améliorer à terme les taux de dépendance (personnes âgées par actif, personnes non actives par actif).

L'immigration augmente incontestablement le PIB. Celui-ci dépend de la proportion d'actifs dans la population et de la productivité des actifs. L'immigration en général augmente la proportion de personnes en âge d'activité dans la population.

Le PS doit reconnaître l'interculturalité et le métissage comme des richesses intrinsèques à préserver et cultiver.

L'aide au développement ne peut pas être considérée comme la solution à la problématique migratoire. Par contre, elle peut contribuer à assurer de meilleures conditions de vie sur le terrain. Toutefois, les différences d'échelle et de finalités entre les deux phénomènes font que le fait d'utiliser l'aide au développement comme excuse pour le refus d'accueillir des réfugiés « économiques » est une hypocrisie.

La solidarité internationale exige de soutenir les revendications des peuples et groupes opprimés à travers le monde et leur droit à l'auto-détermination et au développement. Elle exige aussi de soutenir un ordre économique plus équitable, de lutter pour une gouvernance efficace et démocratique, une responsabilité écologique et sociale des entreprises qui agissent dans d'autres pays et un alignement de leurs actions sur les objectifs de développement durable des Nations Unies. L'universalité des droits humains et des droits économiques, sociaux et culturels doit être garantie. La solidarité internationale est une mission qui concerne tous les niveaux de l'État, que ce soient les communes, le Canton et la Confédération.

Le Parti socialiste s'engage pour :

- Continuer à défendre la place de Genève dans le monde et son ambition internationale grâce à un consensus politique fort, en lien avec la Confédération ;
- Soutenir le rôle de Genève comme plateforme de négociation internationale et de règlement pacifique des différends en vue d'un monde plus pacifique et solidaire ;
- Faire un usage plus régulier de l'outil de l'initiative cantonale devant l'Assemblée fédérale pour défendre la tradition humanitaire de Genève, notamment dans le domaine de la migration et de l'asile ;
- Renforcer la présence des délégations du Sud et des peuples autochtones auprès de l'ONU et d'autres populations marginalisées en leur assurant un accueil dans de bonnes conditions à Genève ;
- Atteindre l'objectif d'allouer 0,7% du budget du Canton aux projets de solidarité internationale au sens de la Loi sur le financement de la solidarité internationale (LFSI) ;
- Soutenir la Genève internationale qui fait pleinement partie de l'identité de Genève et de sa structure économique (plus de 28'000 emplois et une part importante d'activité économique induite) ;
- Soutenir et reconnaître le rôle international des associations participant à un développement solidaire de toutes les parties du monde en particulier la Fédération genevoise de coopération (FGC) ;
- S'engager à tous les niveaux pour que les entreprises à impact international et sises à Genève assurent un comportement environnementalement et socialement responsable ;
- Agir pour que le contenu de l'Agenda 2030 des Nations Unies devienne effectivement le cadre de référence pour aller vers un développement durable global et local, seule manière d'assurer une planète viable et vivable pour toutes et tous ;
- Affirmer l'universalité des Droits humains tels que définis par les Nations Unies et agir en conséquence ;
- Accueillir positivement l'interculturalité et le dialogue entre les cultures, globalement et localement, sur la base de l'universalité des Droits humains.

Le numérique

Constats

Le numérique est devenu incontournable et présente de nombreuses opportunités indéniables, mais aussi des risques dont tous les acteurs de la vie publique doivent tenir compte dans leurs décisions. Les outils et services numériques, lorsqu'ils sont bien conçus, libres et utilisés à bon escient favorisent l'accès et le partage des connaissances à l'échelle mondiale.

Chacun·e, ou presque, possède un smartphone nanti de nombreuses applications. Par défaut, les cookies imposés par les géants du secteur dans le cadre de services prétendument gratuits nourrissent et enrichissent un nouveau capitalisme de surveillance. Le cyberharcèlement a des impacts tristement réels sur les personnes qui en sont victimes. Par ailleurs, de plus en plus de démarches administratives se font en ligne, alors que de nombreuses personnes en situation de précarité ou de chômage ne disposent, ni d'une formation au numérique, ni même du matériel adéquat. Pire encore : dans certaines catégories de la population, c'est parfois la structure même de la pensée qui se voit modelée par l'usage immodéré des réseaux sociaux.

Le recours massif aux technologies numériques a un impact considérable sur l'environnement. La formule du cloud présente un euphémisme pour décrire une infrastructure bel et bien matérielle constituée par des centres de données, des câbles, des terminaux, des antennes, des bornes, etc. Tous ces éléments physiques doivent être fabriqués, mis à niveau, refroidis, transportés, recyclés, etc. Il ne s'agit donc pas d'un nuage invisible, mais bel et bien d'une des plus vastes infrastructures jamais édifiées par l'être humain.

Le Parti socialiste considère que les enjeux numériques sont transversaux, doivent pouvoir trouver un espace beaucoup plus large dans le débat public et ne peuvent plus être confiés, par facilité, aux spécialistes et aux géants du secteur. Les citoyens doivent être mieux sensibilisés aux conséquences de leurs choix dans ce domaine et l'État doit se montrer exemplaire. Les conséquences sur la cohésion sociale et sur notre environnement de l'usage accru des outils numériques doivent être intégrés dans nos processus de prise de décision.

Propositions

- Former les jeunes générations à un usage adéquat et pertinent du numérique, voire à son non-usage selon les cas, et sensibiliser les parents à cette problématique ;
- Mettre en place une formation continue accessible à toutes et tous pour tenir compte de l'évolution des technologies et des meilleures pratiques en termes de protection des données et de cybersécurité ;
- Proposer des cours d'auto-défense numérique pour tous les âges, en particulier pour les cibles fréquentes de cyberharcèlement ;
- Veiller à ce que la consultation et l'usage des sites publics ne nécessitent nul cookie lié aux GAFAM et que lorsqu'il y a une nécessité réelle et avérée de collecter des données (à questionner plus systématiquement), cette collecte soit réalisée en toute transparence et au moyen d'outils libres à code source ouvert ;

- Former les personnes en situation de précarité ou de chômage au numérique et les accompagner dans son usage, en prévoyant des lieux dédiés avec le matériel adéquat à disposition et le personnel d'aide présent sur place, par exemple des civilistes formés à cet effet ;
- Maintenir la possibilité de passer par un guichet pour toute démarche administrative, sans frais supplémentaires et continuer à aider les citoyens dans leurs démarches, à distance ou en présence, avec l'intervention avisée et bienveillante d'un être humain ;
- Assurer une implantation locale et compatible avec le plan climatique cantonal des sites de données publiques (data center) ;
- Garantir le droit à l'oubli sur Internet ;
- Conserver des compétences à l'interne, pour que l'État puisse contrôler et ajuster sa dépendance face aux éditeurs, intégrateurs et hébergeurs de solutions numériques ;
- Éviter, partout où cela est possible et cohérent, l'externalisation de la gestion numérique des domaines critiques de l'État (finances, ressources humaines, sécurité, santé, etc.) ;
- Sensibiliser la population aux diverses méthodes de manipulations de l'opinion publique par les réseaux sociaux ;
- Soutenir activement et participer à l'amélioration des projets libres d'accès au savoir et aux technologies.